

BREIZ HOR BRO



kendalc'h

87068

KENDALC'H



BREIZ

HOR BRO

(Bretagne notre Pays)



MAI 1957

2^{eme} Édition



18
310-
Sh
KEN

EUR GER A-RAOG

La première édition de ce livret est aujourd'hui épuisée. C'est dire le succès qu'a remporté chez nous ce vade-mecum indispensable du Breton moderne qui veut connaître son pays au moins dans ses traits essentiels.

Il faut en féliciter le public, mais n'oublions pas non plus ce que nous devons à **J. Jaffré** et à **Ch. Le Gall** qui, en collaboration, ont su en faire, malgré ses dimensions forcément réduites, une véritable mine de renseignements précis et bien présentés. Ce genre d'ouvrages condensés est en généralement passablement aride, mais ils ont su rendre celui-ci attrayant, et je tiens à les en remercier.

Pierre MOCAER.

CE livret que nous présentons ici n'est qu'une synthèse très résumée de la riche matière de Bretagne. Tel qu'il est, nous croyons, toutefois, qu'il rassemble une documentation jusqu'ici éparse mais indispensable à la formation de tous les Bretons soucieux de travailler sérieusement au relèvement de leur pays. Nous n'avons d'ailleurs pas cédé à la tentation de trop nous étendre afin de le rendre facilement accessible, en particulier, aux jeunes de Kendalc'h à qui il est en premier lieu destiné. Il y a, toutefois, un minimum de choses qu'un Breton conscient doit savoir, car l'amour du pays qui ne serait pas basé sur des connaissances réelles ne saurait être ni très solide ni très efficace.

Il est inutile de dire, je pense, qu'il ne s'agissait aucunement pour nous de rédiger un panégyrique volontairement partial de la Bretagne. La vérité a des droits qu'en toute honnêteté on doit respecter et nous avons voulu présenter la Bretagne telle qu'elle est et non pas telle que nous voudrions qu'elle soit. Nous n'en sommes pas moins convaincus qu'il ressortira lumineusement de ces pages sincères qu'elle a droit au moins au loyalisme de ses enfants, et c'est de ceux-ci et d'eux seuls que dépend son avenir.

S'ils veulent qu'elle vive — et nous ne doutons pas de leurs sentiments — il n'y a plus de temps à perdre. L'heure du redressement de la Bretagne a sonné à l'horloge de l'Histoire et il doit être entrepris, poursuivi et maintenu sans défaillance, contre vents et marées. C'est là le but et la raison d'être de Kendalc'h.

A force d'entendre répéter sur tous les tons que les Bretons étaient d'indécrottables arriérés parlant un patois barbare et rocailleux, certains, hélas ! avaient fini par le croire. Un ridicule et pernicieux complexe d'infériorité paralysait

beaucoup de nos compatriotes trop crédules et trop peu avertis. Les beaux costumes de chez nous, difficiles, évidemment, à porter tous les jours à notre époque, étaient abandonnés même les jours de fête dont ils auraient dû continuer à rehausser l'éclat. Les trésors de notre musique traditionnelle et de nos danses populaires étaient relégués aux oubliettes et, reniement suprême, la langue bretonne, si belle, si riche, si souple, et dans laquelle s'est cristallisé l'âme elle-même de la Bretagne, était méprisée par trop de bretonnants inconscients.

Il était et il est encore bien difficile de rendre les Bretons responsables de ces lamentables erreurs, car ils ont été trop longtemps livrés sans défense aux détracteurs de leur pays. Il faut donc à tout prix les instruire des choses de Bretagne et leur révéler ce qu'on leur a trop longtemps caché ; il faut, en particulier, donner à notre belle jeunesse de Kendalc'h la formation qui lui manque encore et lui rendre ainsi la légitime fierté de son pays en l'enflammant du désir de le servir. Instruite, notre jeunesse bretonne saura sauver le pays. Jeunes de Kendalc'h, instruisez-vous !

Pierre MOCAËR,
Président de Kendalc'h.

RAGLAVAR

La « matière » de Bretagne est riche. Il est difficile de la comprimer dans une brochure de quelques dizaines de pages. On veut espérer que sa lecture inspirera à notre jeunesse le désir et la résolution d'en savoir davantage. C'est le plus grand souhait de Kendalc'h et c'est très exactement son rôle.

Kendalc'h est une Union culturelle qui s'est fondée grâce à beaucoup de bonnes volontés collectives et individuelles. Elle fédère en son sein actuellement :

— *Bodadeg ar Sonerion* ou Assemblée des Sonneurs, plus connue désormais par ses initiales célèbres : B.A.S.

— Les *Cercles Celtiques* répartis en amicales de « pays ».

— *Ar Falz*, qui groupe les membres de l'enseignement public qui militent en faveur de l'enseignement du breton.

— Le *Bleuñ-Brug*, association culturelle catholique qui a célébré en 1955 le cinquantenaire de sa fondation.

— La *J.E.B.* ou Jeunesse étudiante bretonne.

Ar Falz et le *Bleuñ-Brug* existaient avant la guerre. Les *Cercles Celtiques* aussi, mais en assez petit nombre. La *J.E.B.* s'est constituée depuis la guerre, et la *B.A.S.* a fêté son dixième anniversaire en 1952.

Tous ces groupements ont connu depuis la dernière guerre un essor tel qu'il devenait nécessaire de constituer un organisme nouveau où les divers dirigeants puissent se consulter régulièrement et se concerter, le cas échéant, lorsque l'action le réclamait. La chose était devenue indispensable pour les Cercles et les Bagadou de sonneurs appelés à se trouver ensemble aux diverses manifestations folkloriques. Elle l'était non moins pour tous les autres groupements ; la liaison s'imposait par exemple pour la formation et l'instruction de cadres, ou l'organisation de journées en faveur de l'enseignement du breton.

Kendalc'h, qui groupe ainsi des représentants de diverses tendances, mais qui ont en commun une même passion pour la culture bretonne, le folklore et les meilleures traditions de chez nous, a pris la suite d'autres groupements dont il n'est pas question de méconnaître les mérites. Son grand souci, et peut-être son mérite particulier, auront été de procurer une même « Table ronde » à des organismes dont on pouvait estimer que l'action était trop souvent dispersée.

En quelques années, cette entente a porté ses fruits, tant sur le plan de l'action et de la formation culturelle, que dans la préparation des grandes manifestations de folklore qui ont valu à la Bretagne un nouveau renom.

De par sa formule même, *Kendalc'h* se tient rigoureusement en dehors des débats politiques. Sa formule est d'unir et non de diviser. La tâche qui nous requiert, et que nous sommes encore loin d'avoir accomplie, offre assez de thèmes d'union, pour que nous n'ayons pas à nous soucier des autres.

On nous excusera si ce modeste ouvrage ne fait pas une assez large place aux groupements et aux personnes qui nous ont précédés dans l'action. Son objet est limité : il ne se propose que de mettre dans les mains de notre jeunesse un minimum d'information bretonne, ce que tout Breton se doit de ne pas ignorer.



BRETONS ET CELTES

On ne saurait parler des populations bretonnes sans en souligner le fond celtique.

Huit à dix siècles avant l'ère chrétienne, les Celtes occupaient la région comprise entre le Rhin, l'Elbe, les Alpes et les Monts Sudètes (Allemagne du Sud et de l'Ouest). Quand ils s'y trouvèrent à l'étroit, les Celtes se mirent en quête de territoires nouveaux, empruntant pour leurs migrations les grandes voies naturelles : vallées du Rhin, du Danube, du Rhône, du Pô.

I. — L'EXPANSION CELTIQUE

Par leurs expéditions et leurs campagnes, les Celtes finirent par occuper et coloniser la moitié de l'Europe. Les premiers émigrants, **Goidels** et **Pictes**, établis sur les rives de la mer du Nord, entre le Rhin et la Weser, s'emparent de la Grande-Bretagne (Albio), puis s'installent en Irlande, dont le nom ancien, « Iverio », transparaît dans le nom actuel de la République irlandaise : **Eire**.

Vers 650 avant J.-C., les **Brittones**, autre rameau de la famille celtique, passent à leur tour en Grande-Bretagne à laquelle ils donnèrent le nom qu'elle n'a cessé depuis de porter et refoulent en Ecosse leurs prédécesseurs et frères de race.

Durant le même millénaire, sur le continent, les Celtes se répandent en Gaule, conquièrent l'ouest et le centre de la péninsule ibérique, s'installent dans le nord de l'Italie après avoir dû renoncer à Rome (prise en 387 av. J.-C.). Vers l'est, leur expansion se poursuit le long du Danube, dans les Balkans (prise de Delphes en 278 av. J.-C.) et atteint la mer Noire. Les **Galates** franchissent même le Bosphore et fondent un royaume celtique en Asie Mineure.

On situe aux IV^e et III^e siècle avant J.-C. la grande époque de la suprématie celtique en Europe. A vrai dire, la **Celtie** fut moins un empire qu'un agrégat de peuplades unies par un faisceau d'affinités et de caractères communs dont au premier chef la langue. Cet ensemble sans homogénéité ne put jamais s'accommoder d'un pouvoir centralisateur. Il y eut pourtant quelques tentatives d'unification. On a retenu le nom d'un chef, **Ambigatos**, qui parvint au IV^e siècle à confédérer un bon nombre de peuples celtiques sur lesquels il exerça sa souveraineté. On l'appelait **Biturix**, le « Roi du Monde ».

Des noms de lieux témoignent encore de cette vaste expansion des Celtes : la Galatie en Asie Mineure, la Galicie en Pologne, la Galice en Espagne. Les découvertes archéologiques et les recherches ethnographiques ont permis d'identifier des groupements ethniques dont la civilisation a conservé à travers les siècles les traces certaines d'une origine celtique.

II. — DÉCADENCE ET EFFONDREMENT DE LA CELTIE

« L'Empire celtique » n'eut jamais conscience d'une solidarité nationale et ne put ainsi parvenir à l'unité politique. Le pays fut toujours le théâtre de querelles d'hégémonie, de luttes de cité à cité, rivalités qu'attisaient les profondes inégalités sociales. De plus, l'esprit individualiste et l'humeur indépendante qui figurent au nombre des traits fondamentaux du caractère des Celtes, empêchèrent ces derniers de s'unir devant le danger ; et quand ils sentirent la nécessité de l'union, il était trop tard.

Sous une première poussée des Germains (Cimbres et Teutons) — 113-103 avant J.-C. — les Celtes sont contraints d'abandonner l'Allemagne et de se retirer sur le Rhin. Bousculés par les Daces, ils durent aussi céder du terrain le long du Danube. Malgré une résistance opiniâtre, de longs et terribles sièges, les Celtes refluent le long de toutes leurs frontières continentales.

Le coup fatal devait être porté par **Jules César** qui s'empare de la Gaule entre 58 et 51 avant J.-C. Unis, les Gaulois eussent été sans doute invincibles. Mais le pays, divisé en une soixantaine de peuples, est en pleine crise politique. Les vieilles royautés

sont en voie de décomposition. Partout règnent l'instabilité et l'incohérence. Les Gaulois luttèrent les uns et les autres courageusement, mais d'une façon dispersée. C'est ainsi que les **Vénètes**, peuple maritime du sud de l'Armorique, se trouveront réduits pour ainsi dire à leur seules forces quand ils eurent à affronter les légions de César. Leur défaite fut consommée sur mer, dans la région du golfe du Morbihan, un jour où leur puissante flotte se trouva dans l'impossibilité de manœuvrer, faute de vent. Les galères romaines purent aborder les lourds vaisseaux vénètes dont les équipages furent massacrés. Par la suite, **Vercingétorix**, jeune chef arverne, devait faire figure de héros national. Il parvint à dresser un front à peu près uni contre l'envahisseur. D'abord victorieux à **Gergovie**, il dut subir à Alésia la dure loi du vainqueur. Conduit à Rome, il y fut mis à mort après six ans de détention à la prison Mamertime.

III. — LES CELTES D'AUJOURD'HUI

L'occupation romaine devait durer pendant quatre cents ans, à peu près jusqu'à la venue des Bretons dans la péninsule armoricaine. Car les Bretons de Grande-Bretagne, après avoir subi eux aussi l'occupation romaine, ne tardèrent pas à subir les assauts furieux des **Angles** et des **Saxons**, un peuple germanique. Ils se trouvèrent refoulés aux extrémités de la Grande Ile, et réduits aux modestes territoires de la Cornouailles ou Cornwall britannique, du Pays de Galles et, pendant quelques siècles, du Cumberland. Beaucoup d'entre eux franchirent la Manche, à partir du V^e siècle pour gagner un refuge en Armorique.

Ainsi aujourd'hui, il ne reste plus grand chose de ce qui fut un immense empire. Outre la Galice espagnole isolée dans l'extrême coin N.-O. de la péninsule ibérique, les seules régions qui gardent un caractère typiquement celtique sont l'Irlande, l'Ecosse, l'île de Man, habitées par des Celtes de la branche gaélique ; le Pays de Galles, le Cornwall et notre Bretagne continentale, dont les habitants appartiennent à la branche brittonique. Les liens culturels entre ces derniers représentants de l'ancienne Celtie demeurent assez solides pour donner le droit aux congrès interceltiques — en n'oubliant pas la Galice — d'arborer la devise connue : « **Seiz bro eun ene** » (Sept pays, une seule âme).

Les Celtes d'aujourd'hui possèdent en commun un ensemble de traditions et de légendes que domine la personnalité sans doute mythique du roi Arthur et de ses chevaliers de la Table ronde. Arthur, après un règne d'exploits fabuleux, fut blessé grièvement, par trahison, au cours d'un combat contre les Saxons. Ses chevaliers le transportèrent dans l'enez Aval (l'île d'Avallon) où il dort jusqu'au jour où il reviendra ressouder les tronçons du glaive celtique brisé (1).

IV. — LA CIVILISATION CELTIQUE EN GAULE

A) Civilisation matérielle et vie économique

1° AGRICULTURE. — Les Gaulois ont introduit de nombreux perfectionnements dans les instruments aratoires (adjonction d'un avant-train à l'araire, herse, faux...). C'est dire que les procédés de culture étaient déjà évolués et en avance sur ceux des peuples méditerranéens. Le pain blanc (à levure) de la Gaule fera plus tard l'admiration de l'aristocratie romaine.

2° INDUSTRIE. — Les Gaulois étaient d'excellents forgerons. Ils connaissaient le principe de la trempe de l'acier. L'exploitation des minerais et leur traitement ont laissé des traces visibles sous la forme de « chatelliers ». Ces ateliers fortifiés, aujourd'hui comblés et encombrés de buttes de crassiers ont souvent été confondus à tort avec des tumulus.

Au nombre des techniques florissantes en Gaule figuraient aussi la cordonnerie, la sellerie, la tonnellerie, la charbonnerie, l'étamage et l'émallerie. Les teintures végétales pour tissus étaient connues.

3° COMMERCE. — L'exploitation du fer et du cuivre, le transport du minerai d'étain de Grande-Bretagne donnaient lieu à un commerce prospère tant par voie maritime que par voie terrestre.

(1) Dans les congrès, ou « Gorsedd », qui réunissent périodiquement les Bardes des deux côtés de la Manche, la cérémonie principale consiste toujours à présenter les tronçons du glaive symbolique et à faire leur jonction.

La marine est de fort bonne qualité (bateaux à voiles de peaux). Les Vénètes entretiennent des relations commerciales suivies avec les Carthaginois et les ports du Levant. Des pistes jalonnent le pays : les convois d'étain partis de Boulogne arrivent en trente jours à Marseille. Les fameuses voies romaines ne feront, le plus souvent, que suivre les routes gauloises dont l'existence explique pour une part les marches rapides de César.

4° VIE DOMESTIQUE. — Les Gaulois connaissaient l'usage du savon, ignoré des Romains. Tandis que les peuples méditerranéens faisaient usage d'amphores, les Gaulois conservaient leurs boissons (bière, hydromel) dans des tonneaux dont ils furent les inventeurs. Il semble aussi qu'on leur doive l'invention du matelas et de plusieurs autres objets et outils courants : tarière, tamis à crin, etc.

B) La langue des Celtes

Henri Hubert, l'historien des Celtes, déclare que l'« on connaît presque autant de langues celtiques que de groupes distincts de Celtes ».

Le celtique continental — ou gaulois — disparut après une très longue agonie au cours de l'occupation romaine. Les langues celtiques qui survécurent appartiennent aujourd'hui à deux rameaux :

a) Les langues goidéliques ou gaéliques, du nom des anciens occupants de l'Irlande, les Goïdels. Ce sont le **gaélique d'Irlande**, le **gaélique d'Ecosse** et le **manx** ou dialecte de l'île de Man ;

b) Les langues brittoniques, du nom des Brittons, c'est-à-dire des anciens habitants de la Grande-Bretagne. Ce sont le **gallois**, parlé dans la principauté de Galles, le **cornique**, en usage jusqu'au XVIII^e siècle dans le Cornwall, et le **breton** de Basse-Bretagne.

Cette diversité masque en réalité une étroite parenté que les travaux de philologues ont mis clairement en évidence. L'étude scientifique et comparative des langues celtiques permet d'établir

Ar Gwir Vretoned a gomz brezoneg

la concordance profonde de leurs vocabulaires et de reconstituer ainsi hypothétiquement un « **vieux-celtique** » qui fut leur souche commune. Au quatrième siècle, saint Jérôme a pu dire que les Galates comprenaient convenablement les Trévires de la Moselle. Comment expliquer que ce celtique primitif se soit rompu et fragmenté au point d'aboutir à cette pluralité de dialectes que nous connaissons aujourd'hui ? La raison en est double.

1° Les anciens Celtes ne possédaient pas d'alphabet. Le langage courant, aussi bien que les œuvres de l'esprit, ne furent pas fixés par l'écriture. L'abondante littérature des Druides et des Bardes, réservée du reste à une aristocratie intellectuelle se transmettait de même oralement.

2° Les Celtes qui échappèrent à la latinisation vécurent loin, à l'écart les uns des autres. Leurs descendants ne purent conserver les relations qui auraient pu retarder la différenciation de leurs idiomes. Nous pouvons aussi constater que le breton moderne, faute d'avoir été enseigné, offre des différences sensibles dans la prononciation des mots, non seulement d'une région à l'autre, mais quelquefois d'une commune à l'autre. A plus forte raison quand il s'agit de peuples séparés par la mer et plus de mille ans d'histoire.

Le résultat est que, de nos jours, un Breton et un Irlandais sont totalement incapables de se comprendre. Un Gallois et un Breton ne sauraient non plus tenir une conversation bien que tous deux fassent usage d'un vocabulaire riche en termes communs et identiques. Quant au **gaulois**, le celtisant Joseph Loth a proclamé son étroite parenté avec les autres idiomes celtiques. Le peu que nous sachions de cette langue, nous le connaissons grâce à des découvertes archéologiques, à une soixantaine d'inscriptions (en caractères étrusques ou latins), à des noms de lieux et de personnes mentionnés dans les écrits d'auteurs anciens, enfin à des termes qui ont survécu dans le vocabulaire français. Exemples : savon, alouette, arpent, lieue, lande, bruyère (breton : brug), soc (breton : soc'h)...

La preuve est faite que les langues celtiques constituent un excellent outil de découverte. Leur étude peut contribuer dans une part appréciable à expliquer les aspects demeurés obscurs du peuplement de la France et de la formation de sa langue nationale. Cette raison devrait suffire pour que l'Université veuille accorder à l'enseignement du **breton** l'intérêt qu'il mérite.

C) La religion

La religion des Celtes était fortement imprégnée de spiritualisme. Les Celtes ne statuaient pas leurs dieux. Quand ils envahirent le temple de Delphes, ils demeurèrent surpris devant les statues des dieux et héros mythologiques de la Grèce antique. On cite comme étant leurs principaux dieux : **Dispater**, père de tous les hommes, dieu de la nuit et de la mort ; **Teutatès**, **Esus**, **Taranis**, **Lug**... Mais chaque peuplade avait ses dieux particuliers dont ils cherchaient à se concilier les faveurs, le même dieu pouvant prendre d'une région à l'autre une vocation différente. Dans le peuple des campagnes, les rites agraires revêtaient une particulière importance.

Le culte ne se célébrait pas dans des temples, mais au contact de la nature, de préférence dans les clairières sacrées ou **nemeton**. La tradition rapporte que le gui et la verveine étaient les plantes les plus sacrées. Le gui se cueillait sur les chênes au cours de cérémonies imposantes. Peut-être parce que les chênes qui portent du gui sont très rares. Il en existe très peu en Bretagne. Le parc du petit séminaire de Sainte-Anne-d'Auray en possède un, fort remarquable.

Les Celtes croyaient à la transmigration des âmes, ces dernières aboutissant finalement à une sorte de paradis suprême, le **Gwenva**, lieu de béatitude et de paix éternelle. Leur croyance à l'immortalité de l'âme était si forte qu'ils se prêtaient volontiers de l'argent remboursable dans l'autre monde.

D) Les druides

La direction spirituelle des Celtes était assurée par les Druides, assistés d'OVates et de Bardes, ces derniers, chantres et poètes par excellence.

Bien qu'on ne soit pas encore parvenu à déterminer exactement quels furent leur rôle et leurs attributions, il semble que les druides étaient à la fois des sages, des savants et des devins. Ils présidaient aux cérémonies religieuses, pouvaient parler au nom des divinités, avaient à se prononcer sur les litiges publics et privés. Ils étaient aussi les éducateurs de la jeunesse. En bref, les dépositaires et les mainteneurs de la Tradition.

Philosophie spiritualiste et ésotérique, le druidisme paraît avoir constitué le plus fort élément de cohésion des sociétés celtiques, du moins au niveau des élites intellectuelles. Quand fut réalisée la conquête militaire et que la noblesse gauloise se fut ralliée à la domination romaine, le druidisme continua pendant longtemps d'opposer une résistance idéologique tenace à la pénétration de la culture latine.



CARTE DE SIX PAYS CELTIQUES

LA BRETAGNE ET SON HISTOIRE

I. — L'ARMORIQUE AVANT L'ARRIVÉE DES BRETONS

A) Les populations armoricaines

Avant la venue des Bretons, la péninsule que nous habitons était désignée sous le nom d'Armorique, « ou pays des peuples » sur la mer ». Ces peuples, qui étaient des Celtes, se partageaient entre cinq tribus :

- Les VÉNÈTES avec Vannes comme capitale.
- Les NAMNÈTES, un mot que l'on retrouve dans la prononciation bretonne de Nantes : « Naoned ».
- Les REDONES, dans le bassin de la Vilaine.
- Les CURIOSOLITES, dans le pays de Dinan (capitale présumée : Corseul).
- Les OSISMES, qui avaient pour capitale Vorganium, sur l'emplacement de Carhaix.

B) Les mégalithes

Ces tribus gauloises succédèrent, environ 500 ans avant J.-C., aux populations plus anciennes du Néolithique, de l'Âge du Bronze et du début du Fer.

C'est à la fin de la période néolithique qu'ont été construites les sépultures mégalithiques. Elles sont bâties sur deux plans différents ; soit une chambre ronde ou polygonale avec galerie d'accès : **dolmens** (Kercado, en Carnac), soit en simple couloir sans différenciation de chambre : **allées couvertes** (Mougo, en Commana).

Au début de l'âge du Bronze, alors que dolmens et allées couvertes ont pu continuer d'être utilisés, sont apparues des tombes individuelles, simples coffres rectangulaires creusés dans le sol et recouverts d'un **tumulus** (Tanouedou, en Bourbriac). Les grands tumulus de la région de Carnac, Locmariaquer, Arzon (Saint-Michel, Mené-Lud, Arzon) sont de l'extrême fin du Néolithique et contiennent chacun une chambre fermée.

Les **menhirs**, symboles d'un culte religieux, datent de cette époque néolithique-bronze ancien. Beaucoup sont isolés, et c'est parmi ces derniers que l'on trouve les plus beaux et les plus grands (Kerloas, en Plouarzel : 12 m). Ils peuvent aussi être groupés en enceintes circulaires ou rectangulaires. Quant aux alignements, si ceux de Carnac et d'Erdeven sont célèbres, Penmarc'h, Camaret (Lagadyar), Jugon... n'en possèdent pas moins des restes d'ensembles importants.

Si la Bretagne est très riche en mégalithes, il en existe également beaucoup ailleurs, dans le monde entier ; ainsi, en France, c'est le département de l'Aveyron qui possède le plus grand nombre de dolmens. En Armorique, la distribution de ces sépultures est très caractéristique : les dolmens sont exclusivement littoraux, tandis que les allées couvertes parsèment tout le pays. De façon générale, la présence de mégalithes est assez directement liée à la possibilité de débitage de blocs de pierre.

C) La romanisation de l'Armorique

Nous avons étudié au cours d'un précédent chapitre dans quelles circonstances les Romains firent la conquête de l'Armorique. On trouve encore de nombreux vestiges de leur occupation. Les Romains avaient notamment construit en Armorique un réseau de routes absolument remarquable. On connaît les grandes voies qui reliaient entre elles les principales cités (de Nantes à Brest par Vannes et Carhaix, de Vannes à Rennes...), mais on est loin d'avoir identifié les voies dites secondaires dont on trouve çà et là des tronçons. Le long de ces voies, les Romains avaient établi des relais militaires et des retranchements. Des découvertes encore fréquentes de tuiles et de briques témoignent aussi de l'existence de villas. Par contre, les traces de temple sont rares. Il subsiste seulement çà et là quelques pans de mur d'une construction originale, comme à Pluherlin, au lieu-dit La Grée-Mahé.

La romanisation amena l'abandon du gaulois. Les habitants se mirent à parler le latin vulgaire d'où le français est sorti. C'est à la « receltisation » de l'Armorique aux V^e et VI^e siècles par les Bretons de la Grande-Bretagne que nous devons aujourd'hui de parler une langue celtique.

**Plus vous connaîtrez votre Pays,
plus vous l'aimerez**

II. — LES BRETONS EN ARMORIQUE

A) L'immigration bretonne

Nous avons déjà vu que l'installation des Angles et des Saxons en Grande-Bretagne détermina les Bretons, dépossédés de leurs terres, à venir chercher refuge en Armorique.

On ne sait pas grand chose de certain sur l'accueil que reçurent les bandes d'immigrants qui se succédèrent depuis l'an 440 jusque vers l'an 600. Sans doute la conquête ne souleva-t-elle pas de résistance dans les parties les plus désertes alors vastes de la péninsule. Mais là où les populations primitives étaient demeurées suffisamment denses, des heurts se produisirent. Ce fut le cas, à la fin du VI^e siècle, dans le pays des Vénètes où le chef breton WAROCH dut s'imposer par la force.

B) Les saints nationaux de la Bretagne-Armorique

Qui étaient-ils ? — L'examen d'une bonne carte de Bretagne permet d'y relever une multitude de lieux (communes, hameaux, chapelles, fontaines) qui portent le nom d'un « saint ». La plupart de ces « saints » sont venus avec les immigrants déjà convertis au christianisme, tandis que l'Armorique était demeurée en grande partie païenne. L'existence de beaucoup d'entre eux ne nous est connue que par les légendes dorées dont s'entourent leurs noms. Citons Guénolé, fondateur du monastère de Landévennec ; Corentin, évêque de Quimper ; Guénaël, lequel s'établit à Groix ; Gildas, fondateur du monastère de Rhuys ; Hervé, le barde aveugle et dompteur de loups ; Tugdual, Malo, Méen, Ronan, Méloir, Gunthiern, sans compter les saintes : Gwenn, Trifine, Noluen, Nennoc'h, et une foule de personnages qui furent tous des bienfaiteurs publics. La reconnaissance du peuple les a portés sur les autels.

Un culte spécial fut voué aux fondateurs d'évêchés : les « Sept Saints » de Bretagne : Corentin (Quimper), Pol Aurélien (Saint-Pol-de-Léon), Tugdual ou Tudal (Tréguier), Briec (St-Brieuc), Samson (Dol), Malo (St-Malo) et Patern (Vannes). Le pèlerinage que chaque Breton était tenu de faire au moins une fois à leurs sanctuaires, prenait le nom de « Tro Breiz » (Tour de Bretagne).

L'œuvre religieuse, économique et politique des « saints » bretons. — A l'arrivée des Bretons en Armorique, les deux grands évêchés gallo-romains de Rennes et de Nantes étaient seuls convenablement organisés. Le principal de l'œuvre des « saints » fut de mettre sur pied une organisation religieuse. On leur doit la création des évêchés de Quimper, Léon, Vannes, Tréguier, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Dol, ainsi que la fondation des paroisses primitives, celles dont le nom commence par « plou » (Ploudaniel, Plouédern...). Les « lan » supposent l'existence d'un monastère ou d'un ermitage (Landévennec). Les « tré » correspondent à des « trèves », c'est-à-dire des subdivisions de la paroisse primitive. Enfin les « loc » (ermitage) sont de formation plus récente (Loc-mélar...).

A l'actif des « saints » bretons figure aussi la mise en valeur des terres, commencée autour des monastères par le défrichement des forêts. De plus, ils furent, sinon toujours des chefs politiques, tel Conwoïon, du moins très souvent des conseillers des chefs locaux.

C) Organisation politique

L'autorité politique s'exerçait dans le cadre de principautés dont les trois les plus importantes étaient le Bro-Erec, notre Morbihan d'aujourd'hui, la Cornouaille, et la Domnonée, qui s'étendait du Léon au Mont Saint-Michel.

Le personnage le plus célèbre de la Cornouaille a été le roi Gradlon, contemporain de saint Guénolé et de saint Corentin. Son nom demeure attaché à la légende de la ville d'Is et au souvenir de sa fille, la belle Dahut ou Ahès.

Au souvenir de la Domnonée, se rattachent le nom légendaire de Conomor, une sorte de Barbe-Bleue qui martyrisa sa femme, sainte Trifine ; et celui de saint Judicaël, contemporain de Dagobert.

**Un Cercle Celtique doit être
l'Ecole de la fierté Bretonne**

III. — LA LUTTE CONTRE LES FRANCS : FORMATION DE L'UNITÉ BRETONNE

Dans leur poussée vers l'est, les Bretons devaient inévitablement se heurter aux Francs qui, depuis Clovis, contrôlaient une bonne partie de la Gaule. Les Armoricains du pays de Vannes sollicitèrent l'appui des Francs contre les immigrants bretons. Malgré cette aide, Waroch parvint à étendre son influence jusqu'à la Vilaine. Par la suite, Charlemagne chercha à placer la Bretagne sous son contrôle. Trois expéditions furent dirigées contre les Bretons ; mais dès la mort de l'empereur, les révoltes recommencèrent, conduites par les valeureux **Morvan** et **Guyon-varc'h**.

NOMINOE. Le fils de Charlemagne, Louis le Débonnaire, crut avoir trouvé une solution à cet état de perpétuelle agitation en confiant le gouvernement de la Bretagne à un chef breton, **Nominoé**, lequel maintint le pays en paix et soumis aux ordres de l'empereur Louis jusqu'à la mort de ce dernier. A l'avènement de Charles le Chauve, **Nominoé** s'estima délié de son serment. Ce fut la guerre. **Nominoé** la termina victorieusement à **Ballon**, près de Bains-sur-Oust, où les Francs furent écrasés (845).

Nominoé étendit sa domination sur les pays de Rennes et de Nantes. Pendant une dizaine d'années il gouverna la Bretagne en maître. Il n'hésita même pas, pour soustraire les évêques bretons à l'obédience de l'archevêque franc de Tours, à proclamer **Dol** métropole religieuse de la Bretagne.

Nominoé fut le fondateur de la monarchie et de l'unité bretonnes. Il fixa pour des siècles le destin de la Bretagne dont il est le héros national par excellence.

IV. — LA ROYAUTÉ BRETONNE

ERISPOE, fils de **Nominoé**, consolida l'œuvre de son père. Il mourut en 857. C'est sous son règne que les Normands pénétrèrent en Bretagne. Nantes fut pillée à deux reprises (843 et 853).

SALOMON (Salaun en breton) réalisa aux dépens des Francs la plus grande Bretagne qui fut jamais, et dans laquelle il intégra une partie de l'Anjou, du Maine et le Cotentin. Il a laissé le souvenir d'un administrateur autoritaire, rendant la justice en personne ou par l'entremise de ses délégués. Sa souveraineté s'affirme dans les actes officiels qui portent à la signature : « Seing du roi Salomon ». La tradition populaire le vénéra comme un saint.

V. — LES INVASIONS NORMANDES

A la mort de **Salomon**, profitant des disputes des princes bretons, les Normands ravagèrent systématiquement le pays. Ils finirent par être écrasés à **Questembert** en 888 par **ALAIN LE GRAND** qui fut alors reconnu comme roi par la Bretagne entière. Pendant son règne, le pays connut une longue période de paix et de prospérité.

Retour des Normands. — Après la mort d'**Alain le Grand** (907), les Normands revinrent et dévastèrent tout le pays. Les abbayes de **Landévennec** et de **Redon** furent saccagées, **Nantes** détruite. Nobles et moines durent s'enfuir. Cette période d'affreuse désolation dura près de trente années, jusqu'au retour d'Angleterre d'**ALAIN BARBE-TORTE**. Revenu en Bretagne sur les instances du chef des moines de **Landévennec**, ce petit-fils d'**Alain le Grand** livra des batailles victorieuses à **Plourivo**, sur le littoral du **Léon**, à **Nantes** et enfin à **Trans** (939) où les dernières bandes de Normands furent exterminées. Jusqu'à sa mort, survenue en 952, le duc **Alain** s'emploiera à relever le pays de ses ruines.

VI. — LES PREMIERS DUCS DE LA BRETAGNE FÉODALE

Après la mort d'**Alain Barbe-Torte**, une rivalité devait opposer les princes de la **Maison de Nantes** à ceux de la **Maison de Rennes**. En 1066, la succession passa à la **Maison de Cornouaille** qui régna jusqu'en 1148.

La domination des Plantagenets (1148-1203)

Profitant des troubles qui s'élevèrent autour de la succession de **CONAN III**, les Plantagenets, rois d'Angleterre, essayèrent de dominer la Bretagne et de la maintenir sous une véritable tutelle. En 1203, **JEAN SANS TERRE** fit égorger le jeune **ARTHUR**, protégé par **Philippe-Auguste**. Ce meurtre de l'héritier du trône de Bretagne vint anéantir les espoirs des Bretons.

VII. — LA MAISON DE DREUX

Cette famille fournit cinq ducs qui donnèrent à la Bretagne plus d'un siècle de calme et de prospérité (1212-1342).

Philippe-Auguste parvint à marier la princesse **Alix**, demi-sœur d'Arthur, à **PIERRE DE DREUX**, dit « **MAUCLERC** ». Ce seigneur capétien prit le contrôle du duché de Bretagne (1212-1237), l'arrachant ainsi aux convoitises des Anglais. Sa politique contre la puissance temporelle de l'Eglise lui valut d'être excommunié par le pape. Il entra aussi en lutte contre les seigneurs et le roi saint Louis, opposés à l'unification du duché.

JEAN I^{er} LE ROUX, **JEAN II**, **ARTHUR II** et **JEAN III LE BON** succédèrent à Pierre Mauclerc de père en fils. Ils surent garder la paix avec l'Angleterre et avec la France tout en renforçant l'autorité ducal sur le clergé et sur les nobles.

C'est à cette époque que vécut **saint Yves**, de Tréguier (1253-1303), le parfait avocat des humbles, et que fut rédigée la **Très ancienne coutume de Bretagne**, œuvre anonyme où se trouve consigné l'essentiel du droit breton du moyen âge.

VIII. — LA GUERRE DE SUCCESSION DE BRETAGNE (1341-1365)

Le duc Jean III étant mort sans enfants, sa succession fut disputée par sa nièce **Jeanne de Penthièvre** et par **Jean de Montfort**, issu d'un deuxième mariage du duc Arthur II avec Yolande de Dreux.

Jean de Montfort, qui venait d'obtenir l'alliance anglaise, prit les devants et s'empara d'un certain nombre de places importantes. Le camp adverse, appuyé par le roi de France, riposta aussitôt. Ainsi, commença une longue et terrible guerre où la Bretagne devenue un enjeu entre les rois de France et d'Angleterre fut affreusement ravagée.

Jean de Montfort, tombé captif du roi de France, sa cause sembla perdue. Mais sa femme **Jeanne de Flandre**, surnommée **Jeanne la Flamme**, se révéla un chef intrépide et indomptable. Elle est demeurée célèbre par le siège qu'elle soutint victorieusement à **Hennebont** en 1342 et en 1343 contre **Charles de Blois**, le mari de Jeanne de Penthièvre.

Jean de Montfort, libéré au cours d'une trêve, devait mourir en 1345. Son fils, le futur **Jean IV**, devait terminer à son avantage cette longue guerre, bien qu'il eût en face de lui un capitaine de la valeur de **Bertrand Du Guesclin**. Après des péripéties dramatiques et des faits de bravoure, tel le **Combat des Trente** en 1351 sur les landes de **Mi-Voie** entre Josselin et Ploërmel, après que la Bretagne eut été méthodiquement pillée par les troupes anglaises, l'explication finale eut lieu en 1364 près d'**Ausay**. **Charles de Blois** fut tué, **Du Guesclin** fait prisonnier. Par le traité de paix signé à **Guérande** en 1365, le fils de Montfort fut reconnu duc de Bretagne sous le nom de **JEAN IV**.

AN ALARH : JEAN IV LE CONQUEREUR (1365-1399).

JEAN IV est l'un des personnages les plus curieux de l'histoire de Bretagne. Devenu le seul maître du duché, il fut tour à tour honni, chassé, réclamé puis vénéré par tous les Bretons. Son anglophilie le fit détester du peuple qui le contraignit dès 1373, à retourner en Angleterre où il avait été élevé.

Charles V commit alors l'erreur de vouloir confisquer le duché au profit de la couronne de France. Du coup, Jean IV fut rapelé, avec l'agrément de Jeanne de Penthièvre elle-même. Le 3 août 1379, il débarquait à **Dinard** au milieu de l'enthousiasme du peuple et des grands de Bretagne. Cette page de notre histoire est évoquée dans un très beau chant du Barzaz-Breiz : **An Alarc'h (Le Cygne)**.

IX. — LES DERNIERS DUCS DE BRETAGNE

JEAN V (1399-1442). Le fils du « Conquérant » s'attacha à demeurer neutre entre la France et l'Angleterre que la Guerre de Cent Ans opposait alors. Sa politique de sagesse porta le duché à son apogée et lui valut une longue période de prospérité économique (tissage de toiles, essor maritime, floraison artistique : basilique du Folgoët, chapelle du Kreisker...). C'est sous son règne que vint en Bretagne, le prédicateur espagnol **St Vincent Ferrier**.

FRANÇOIS I^{er} (1442-1450) eut également un règne brillant mais bref. L'emprisonnement de son frère **Gilles** accusé d'intelligence avec l'Angleterre, puis son exécution, provoquèrent une reprise des hostilités avec les Anglais.

PIERRE II (1450-1457) fit châtier les assassins de **Gilles de Bretagne**. Il eut pour épouse la **Bienheureuse Françoise d'Amboise**, mais mourut, comme son frère **François I^{er}** sans laisser d'enfants. L'héritage ducal revint de droit à son oncle **Arthur de Richemont**, dernier frère survivant de **Jean V**.

ARTHUR DE RICHEMONT s'était rendu célèbre au service du roi **Charles VII**, dont il reçut l'épée de **connétable** (chef des armées). Il prit, aux côtés de **Jeanne d'Arc**, une part décisive dans la lutte victorieuse contre les Anglais. Devenu duc de **Bretagne** sous le nom d'**ARTHUR III**, il défendit énergiquement les prérogatives et l'indépendance du duché. Mais son règne fut éphémère (1457-1458).

FRANÇOIS II (1458-1488). La succession d'**Arthur III** revint à son neveu **François II**. Le nouveau duc, prince intelligent, mais indécis, eut à faire face à une situation difficile. Le roi **Louis XI**, homme persévérant et rusé, convoitait le duché et multipliait les intrigues.

François II contracta des alliances avec les ennemis du roi, suivant les conseils de son entourage, en particulier du trésorier général **Pierre Landais, de Vitré**. Mais après la mort de ce dernier, victime d'un complot organisé par les seigneurs du parti français (maréchal de **Rieux**, vicomte de **Rohan**...), une nouvelle guerre éclata avec la France. L'armée bretonne fut écrasée à **Saint-Aubin-du-Cormier** le 28 juillet 1488. Cette défaite décisive aboutit au **traité du Verger** par lequel le duc s'engagea à ne pas marier ses filles sans le consentement du roi. Peu après **François II** mourait de chagrin.

X. — LA FIN DE L'INDÉPENDANCE BRETONNE

A) Anne de Bretagne (1488-1514)

Duchesse à 11 ans, **Anne de Bretagne**, fille de **François II**, révéla très tôt une intelligence politique de premier ordre. Avec l'aide de précieux conseillers, dont **Philippe de Montauban**, elle s'efforça de reconquérir par la voie diplomatique ce que les armes avaient fait perdre au duché. Elle rechercha, comme son père, l'alliance de la Maison d'Autriche, allant jusqu'à épouser par procuration **Maximilien**, roi des Romains et futur empereur. Aussitôt le roi de France invoqua les clauses du traité du **Verger** qui faisaient obligation à la duchesse de ne se marier

qu'avec l'autorisation de Paris. La ville de **Nantes** fut livrée à **Charles VIII** par le sire d'**Albret**. Par cette brèche ouverte au flanc du duché, les troupes royales firent une pénétration en force et contrôlèrent bientôt l'ensemble du pays. **Anne** dut se soumettre. On organisa dès lors son mariage avec **Charles VIII** qui fut célébré le 6 décembre 1491 au château de **Langeais**, en Touraine. Devenue reine de France, **Anne** sut cependant sauvegarder les libertés et les franchises de son duché.

Lorsque **Charles VIII** mourut en 1498, **Louis XII**, son successeur, fit casser à Rome son propre mariage pour épouser à son tour **Anne de Bretagne**, qui devint reine pour la deuxième fois. Dans ce nouveau contrat, la duchesse-reine fit préciser, en les améliorant, les conditions d'une véritable autonomie bretonne dans le cadre du royaume. Elle obtint notamment :

- le droit de ne payer que les impôts consentis par les Etats de Bretagne ;

- le droit d'appliquer les octrois uniquement à la défense du pays ;

- le droit pour les Bretons de n'être jamais jugés hors du pays ;

- le droit pour la noblesse bretonne de ne servir hors de Bretagne que dans le cas d'extrême nécessité.

A sa mort, survenue le 15 janvier 1514, alors qu'elle n'était âgée que de 37 ans, le peuple tout entier pleura celle qui devait être la dernière de ses souveraines.

B) L'union de la Bretagne à la France

Afin d'attacher définitivement la Bretagne à la France, **François I^{er}** épousa **Claude**, fille de la duchesse **Anne**. Puis il obtint des Etats de Bretagne, réunis à **Vannes** au début du mois d'août 1532, un **acte d'union** qui fut suivi d'un édit royal lequel stipulait que « les droits et privilèges de Bretagne seraient gardés et observés inviolablement... sans y rien changer et innover. »

C'était un véritable contrat bilatéral qui reconnaissait à la province de Bretagne une autonomie de fait et de droit. Aucun impôt ne devait être levé en Bretagne sans le consentement des Etats. Mais on verra peu à peu le pouvoir central multiplier les exigences. Il en résultera plus d'un conflit.

XI. — LA BRETAGNE, PROVINCE FRANÇAISE

A) Le nouveau régime politique et administratif

La Bretagne fut désormais administrée par un **gouverneur**, représentant du roi de France dans la province. Ce haut personnage, souvent absent, était ordinairement remplacé par un **lieutenant-général**. A partir du règne de Louis XIV, jusqu'à la Révolution, les **intendants** furent les agents dévoués de l'absolutisme royal.

Les **Etats de Bretagne** se composaient de la noblesse, de représentants du clergé et de bourgeois de quarante villes. Ils se réunissaient tous les deux ans (une fois par an avant 1630), et leurs sessions duraient plusieurs mois. En matière d'impôt leur autorité était souveraine.

Le **Parlement enregistrait** les édits du roi. C'était une cour de justice qui disposait aussi de pouvoirs administratifs et politiques, pouvant intervenir en matière de religion, d'enseignement, de santé publique, de police, etc. Défenseur de la légalité et du droit, le Parlement de Bretagne dut jouer, à plusieurs reprises, le rôle de rempart contre les excès du pouvoir central.

B) Les guerres de la Ligue

Malgré l'adhésion de grands seigneurs comme les **Rohan**, le protestantisme ne connut pas de succès durables en Bretagne. Les guerres de religion n'épargnèrent pourtant pas la province.

Le gouverneur, le **duc de Mercœur**, marié à une héritière directe de la famille bretonne de Penthièvre, pensa restaurer à son profit le duché de Bretagne. Il s'opposa au futur Henri IV, alors huguenot, et se fit un des chefs de la Ligue. Les protestants firent appel aux Anglais, tandis que les Espagnols accoururent au secours des Ligueurs. Pendant neuf années consécutives la province se trouva en proie aux factions. Villes et campagnes furent dévastées par des chefs de bandes dont le plus célèbre, **Guy de la Fontenelle**, mit à sac la Cornouaille. Au siècle dernier, le souvenir de ses sinistres horreurs vivait encore dans la mémoire du peuple.

Finalement Mercœur se soumit à Henri IV à Nantes en 1598. C'est dans cette ville que le roi signa le fameux édit de tolérance religieuse donnant la paix à tous.

C) La révolte du Papier Timbré (1675)

Sous Louis XIV devait éclater une révolte populaire et payenne connue sous le nom de **Révolte du Papier timbré** ou des **Bonnets rouges**. Elle avait été provoquée par la prétention du roi de percevoir des droits sur le tabac, sur la vaisselle d'étain et de vouloir instituer le papier timbré. Des émeutes éclatèrent à Rennes, Nantes et Guingamp; les campagnes se soulevèrent. Les paysans de Cornouaille, en particulier, dressèrent un **Code paysan** où étaient déjà formulées les revendications de caractère révolutionnaire qui seront reprises dans les cahiers de 1789.

Le chef des révoltés de la région de Carhaix, **Sébastien Le Balp**, pensait marcher sur Morlaix, puis sur Quimper, lorsqu'il fut surpris et abattu. La révolte matée, une répression féroce s'ensuivit. Elle a fait le déshonneur du **duc de Chaulnes**, alors gouverneur de Bretagne. Dix mille hommes de troupe occupèrent la province et commirent des excès inouïs. Mme de Sévigné a parlé dans ses lettres des « vilaines langues » des milliers de paysans qui furent pendus aux branches, le long des routes. Le Parlement, coupable de n'avoir pas contenu la révolte, fut exilé à Vannes.

D) La conspiration de Pontcallec (1720)

Une autre révolte couva plus tard au XVIII^e siècle, sous la Régence. Ce fut le complot dit de **Cellamare** où se trouvèrent impliqués quelques gentilshommes, groupés dans l'association des **Frères Bretons** dont l'objet était d'obtenir — avec l'appui de l'Espagne — la restauration des privilèges de la province. Trahis, les conjurés durent pour la plupart leur salut à la fuite. Mais quatre d'entre eux, le marquis **de Pontcallec**, **de Talhouët**, **de Montlouis** et **du Couëdic** furent arrêtés, jugés et décapités sur la place du Bouffay à Nantes, le 26 mars 1720.

Sonerien, sonit evid ar bobl!

E) L'affaire de Bretagne

Pendant tout le XVIII^e siècle, les Etats de Bretagne s'opposèrent au pouvoir royal dont les exigences en matière d'impôts ne cessaient de croître.

En 1765, le duc d'Aiguillon, « commandant en chef » de la province, entra en conflit avec les Etats, puis avec le Parlement. Le chef de l'opposition, le procureur général de la Chalotais, déjà célèbre par sa lutte contre les Jésuites et par son « Essai sur l'éducation nationale », fut arrêté et emprisonné au château du Taureau, près de Morlaix. Tout le pays prit parti pour le Parlement dont les membres avaient démissionné en bloc. Le duc d'Aiguillon dut abandonner ses fonctions.

XII. — LA BRETAGNE SOUS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

A) Les débuts de la Révolution

Sous Louis XVI, le Parlement et les Etats de Bretagne continuèrent de s'opposer à l'autorité des agents du roi cherchant sans relâche à limiter leurs pouvoirs en matière d'administration provinciale. Ce courant d'opposition qui ralliait la sympathie de l'opinion bretonne de l'époque, et plus encore le mécontentement des classes populaires dont les conditions d'existence étaient devenues misérables expliquent l'adhésion des Bretons aux idées nouvelles qui préluèrent à la Révolution française.

Les élections aux Etats généraux, convoqués pour le 1^{er} mai 1789, suscitèrent un grand espoir dans la masse du peuple. A Versailles les élus du tiers état — la noblesse et le haut clergé s'étaient refusés à désigner des représentants — se distinguèrent dès le début par leur fermeté dans les conflits avec le roi et la cour. Ils se groupèrent en un cercle, le **Club breton**, d'où devait sortir plus tard le fameux **Club des Jacobins**.

Lors de la célèbre nuit du 4 août 1789, au cours de laquelle l'Assemblée constituante, présidée pour la circonstance par **Le Chapelier**, député de Rennes, décida d'abolir les privilèges, c'est **Le Guen de Kerangal**, député de Lesneven, qui enleva le vote par la harangue enflammée qu'il prononça à la tribune. C'est en Bretagne aussi que prit naissance le mouvement qui devait aboutir, le 14 juillet 1790, à la grandiose **fête de la Fédération**.

Dès l'été 1789, six paroisses du **Cap Sizun** s'étaient ainsi fédérées afin de prévenir les tentatives possibles de contre-révolution. Leur exemple fut suivi par **Pontivy** où accoururent à l'instigation de l'étudiant morlaisien **Moreau** — le futur général de l'armée du Rhin — près de deux cents gardes nationaux bretons et angevins.

Avec la destruction de l'ancien régime disparaissaient du même coup les anciennes institutions de la Province, auxquelles demeuraient attachés la plupart des Bretons. Celle-ci fut divisée sur le modèle de la France entière en cinq départements par décret du 22 décembre 1789.

B) La question religieuse

Partout les « patriotes » s'employaient avec zèle à l'organisation du nouveau régime. Celui-ci, en mettant fin aux privilèges et au chaos administratif, et en proclamant l'égalité de tous les citoyens, ne pouvait que répondre au désir général des populations. Mais les choses se gâtèrent après que l'Assemblée eut voté, le 12 juillet 1790, la **constitution civile du clergé** dont **Lanjuinais**, avocat de Rennes, était un des auteurs. Quatre des neuf évêchés bretons furent supprimés. Le bas-clergé (recteurs et vicaires des campagnes) qui avait été dans son ensemble favorable jusque-là aux réformes politiques, se montra cette fois docile à la voix de ses évêques et refusa de se soumettre à la nouvelle législation religieuse, dénoncée d'ailleurs catégoriquement par le pape. Il n'y eut, en Bretagne, qu'un prêtre sur huit à prêter serment de fidélité à la Constitution civile. Ceux qui s'y refusèrent, les **insermentés** ou **réfractaires**, se condamnèrent à la clandestinité, mais gardèrent la confiance de leurs anciens fidèles, surtout dans les campagnes. Par contre, le **clergé constitutionnel**, dans les rangs duquel figuraient pourtant des hommes de valeur comme **Le Coz**, archevêque de Rennes, et **Expilly**, le savant évêque de Quimper, n'obtint pratiquement aucune influence sur les masses populaires.

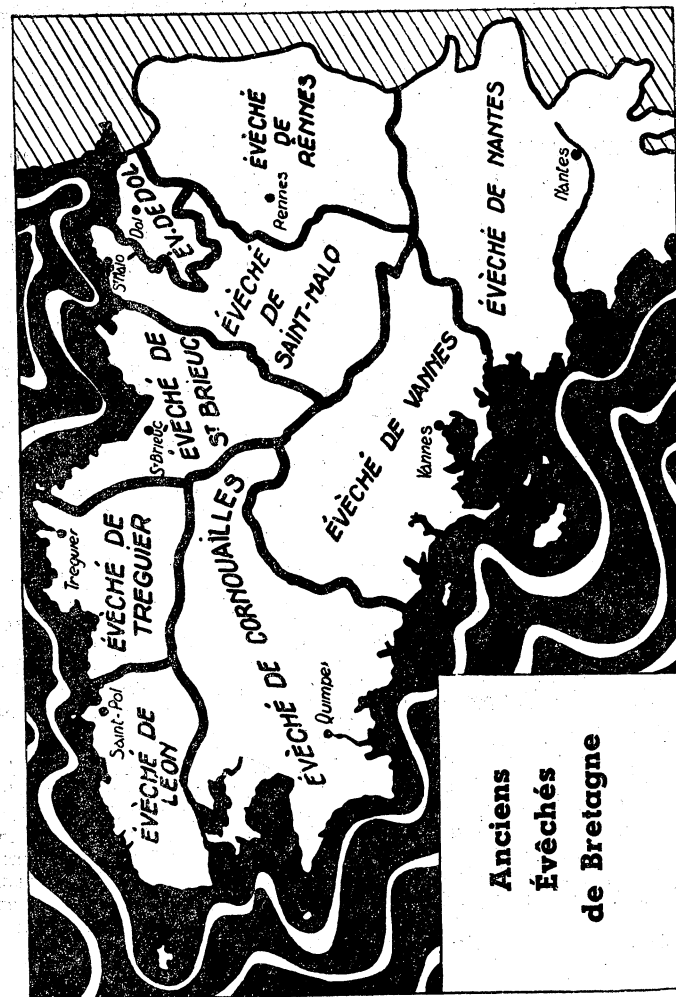
C) Le fédéralisme et la Terreur

Sur les 43 députés bretons élus à la Convention, 14 seulement votèrent la mort de Louis XVI. Beaucoup d'entre eux se méfiaient des sections parisiennes et de la Commune de Paris à cause de la domination qu'elles prétendaient exercer sur l'Assemblée. Leur attachement à la Révolution demeurait toujours aussi ferme, mais la politique de violence et de centralisation excessive que pratiquait le Comité de salut public les rendait inquiets. Aussi presque

tous prirent-ils le parti des Girondins, c'est-à-dire des fédéralistes et des modérés, contre celui des Montagnards, résolus à poursuivre beaucoup plus loin l'action révolutionnaire. Les départements bretons, le Finistère en particulier, armèrent des bataillons de volontaires pour le compte de l'armée fédéraliste qui tentait de se constituer en Normandie. Devenue victorieuse des Girondins, la Montagne ne pardonna pas à ceux qui s'étaient opposés à son zèle révolutionnaire. 26 administrateurs du Finistère furent condamnés par le tribunal révolutionnaire institué à Brest et guillotins en mai 1794. Les anciens patriotes de 89, accusés de modérantisme, furent écartés des administrations et parfois incarcérés. La persécution religieuse s'intensifia et finit par s'étendre au clergé constitutionnel. Choissant ses victimes parmi les prêtres réfractaires, les chouans, les suspects de toutes sortes, et quelquefois parmi les femmes, la Terreur sévit partout avec une implacable rigueur.

D) La Chouannerie

La division du clergé breton en jetant le trouble dans les consciences dès la fin de 1790 devait créer un climat d'effervescence favorable à l'éclosion de mouvements contre-révolutionnaires. Le premier fut l'Association Bretonne de La Rouërie, héros de l'indépendance américaine, qui forma les cadres de la future chouannerie, mais ne put, après avoir réclamé une Constitution bretonne, appliquer son programme parce que son chef fut victime d'une trahison. Les troubles éclatèrent en mars 1793 lorsque la Convention, en guerre contre les monarchies européennes coalisées, dut multiplier les réquisitions (grains, fourrages, bétail...) et décréter la mobilisation de 300 000 hommes, puis une levée en masse qui se traduisait en fait par l'enrôlement obligatoire des hommes de 18 à 25 ans. Les révoltes se produisirent dans le Léon, autour de St-Pol-de-Léon et de St-Renan, dans les pays de Lamballe, de Fougères, de Vitré, et surtout dans la région qui s'étend de Pontivy à Nantes. Cependant, d'une façon générale, les paysans bretons satisfaits de la suppression du mode d'exploitation que l'on appelait « le domaine congéable », ne prirent pas part à la Chouannerie dont les effets allaient se prolonger jusqu'à l'avènement de Bonaparte. Le pays gallo y participa, ainsi que le Morbihan, mais le reste de la province demeura à l'écart de ce vaste mouvement insurrectionnel dévié en contre-révolution catholique et royaliste. Les chefs bretons les plus



marquants en furent des gentilshommes, tels **Boishardy** dans les Côtes-du-Nord, **Boisguy** en Ille-et-Vilaine, lieutenant du marquis de **La Rouërie**; ou des paysans comme **Jean Cottereau**, dit **Jean Chouan** dans le pays de Vitré, **Guillemot** surnommé le « roi de Bignan ». Le plus célèbre de tous fut le morbihannais **Georges Cadoudal**.

En juillet 1795, une petite armée d'émigrés convoyée par une escadre anglaise tenta de se joindre aux chouans du Morbihan. Le débarquement ne réussit pas. Bloqués par Hoche dans la presqu'île de Quiberon, les rebelles durent capituler. Près de 800 d'entre eux, au nombre desquels figurait le dernier évêque de Dol, furent passés par les armes à Auray et à Vannes.

Ce désastre ne mit pas fin à la chouannerie. Le calme et la paix religieuse ne revinrent qu'après la prise du pouvoir par Bonaparte. Encore restait-il des irréductibles qui complotèrent contre le premier Consul. Le plus obstiné de tous, **Georges Cadoudal**, arrêté par surprise, fut décapité à Paris en 1804.

Les derniers sursauts de la chouannerie se produisirent pendant la période des Cent Jours, alors que se jouait à Waterloo le sort de l'Empire, puis en 1831-1832 lorsque la duchesse de **Berry** tenta, en vain, de provoquer un soulèvement contre la monarchie de Juillet.

XIII. — LA BRETAGNE CONTEMPORAINE

Après le tassement de l'effervescence révolutionnaire, la Bretagne a cessé d'exister officiellement pour faire place à cinq départements. Sa histoire politique tend à se confondre avec celle de l'ensemble de la France. Mais elle reste néanmoins une terre où les conceptions traditionnelles sont toujours vivaces et rallient des hommes de toutes les tendances.

Dans les domaines démographique, économique et social, la Bretagne fait preuve d'une évolution qui lui est propre dans le concert français. Sa forte natalité a fait de sa population la plus forte souche humaine d'expression française : la Bretagne a la plus forte densité de population après le Nord et Paris qui, eux, sont des secteurs industriels, et on trouve des Bretons partout. Cette richesse est cependant en régression depuis les hécatombes causées par la guerre de 1914-1918 : 240 000 Bretons gisent dans les cimetières de l'ancien front, de la Flandre à l'Alsace.

L'essor de l'agriculture fait l'admiration des spécialistes. Il n'a pas été suivi de celui de l'industrie qui n'est en fait active et de quelque importance que sur les rives de la Basse-Loire. Aussi le pays souffre-t-il d'un malaise mieux aperçu des techniciens se livrant à des comparaisons à l'échelon européen que réellement ressenti par la population, car inconsciemment ou volontairement elle subit l'attraction et le prestige de Paris (où vivent plus de 300 000 Bretons émigrés).

Dans tous les domaines de l'activité humaine des Bretons honorent leur pays : **Appert** et **Colin** créent la conserve alimentaire; **Dupuy de Lôme**, la marine en acier; **Laennec**, l'auscultation; **Calmette**, le vaccin antituberculeux; **Chateaubriand**, le romantisme littéraire; **Lamennais**, le christianisme social; **Renan**, l'histoire nationale; **Jules Verne** incite la jeunesse aux mystères techniques; **Briand** s'efforce à instaurer la paix européenne, etc. La Bretagne, suivant en cela un mouvement général dans l'Europe du XIX^e siècle, se penche sur son passé historique (**La Borderie**), sur sa langue (**Joseph Loth**, **François Vallée**), sur son folklore (**Luzel**, **A. Le Braz**, **Théodore Botrel**). A côté des noms de **Charles Le Goffic**, de **Louis Tiercelin**, de **Frédéric Le Guyader** et de **Jos Parker** qui illustrèrent la poésie, combien d'autres noms ne faudrait-il pas citer ?

Au lendemain de la première guerre mondiale, les populations bretonnes ne devaient pas tarder à s'apercevoir des effets détestables que produisait sur la vie de leur province, la centralisation excessive pratiquée par les gouvernements successifs en matière de politique économique et culturelle. Depuis lors, cette prise de conscience par la Bretagne de ses particularités n'a cessé de s'affirmer. C'est en elle que résident incontestablement l'origine et le ferment de la renaissance linguistique, littéraire et folklorique que nous vivons aujourd'hui.

En définitive, par toutes ces manifestations de sa vie, de ses capacités, de ses aspirations, la Bretagne, fraction du grand corps français, joue un rôle indispensable au bon fonctionnement de cet ensemble. Elle ne cesse pour cela d'avoir sa vie propre et ses affaires personnelles. Ces dernières réclament souvent des solutions particulières, parce qu'il s'agit de la vie de tous les Bretons devant un ensemble de difficultés qui leur sont propres.

NOTIONS DE GÉOGRAPHIE

I. — GÉNÉRALITÉS

SITUATION. — La Bretagne est la péninsule qui s'étend entre la Manche et l'océan Atlantique, à l'ouest d'une ligne allant de l'embouchure du Couesnon à la baie de Bourgneuf. Elle constitue la partie occidentale du vaste massif armoricain dont les limites orientales vont de la baie de Saint-Vaast aux Sables-d'Olonne.

DIMENSIONS. — La superficie de la Bretagne (**35 000 km²**) est sensiblement égale à celle de la Belgique, soit le 1/18 de la France.

Dans sa partie Est, de la pointe du Grouin à l'estuaire de la Loire, la Bretagne mesure du nord au sud plus de 170 kilomètres. A l'ouest, entre la pointe de Pontusval et la pointe de Penmarc'h, la largeur tombe à 100 km environ. Sa longueur maximum, de l'ouest à l'est, approche de 250 km.

UNITÉ & DIVERSITÉ. — Son caractère péninsulaire, sa situation excentrique et son relief confèrent à la Bretagne les traits d'une véritable région naturelle. Sa forte unité masque cependant une diversité qui apparaît dans les paysages, dans les genres de vie et dans la langue :

— La bordure côtière (**l'Armor**) se distingue de la partie intérieure (**l'Argoat**) par un climat plus doux, un sol plus fertile, des activités et des modes d'existence différents.

— La **Basse-Bretagne**, compartimentée en « pays » par les rivières et le relief, a conservé l'usage de la langue bretonne. Les traditions et les particularismes s'y sont maintenus de manière plus accusée qu'en **Haute-Bretagne** (pays gallo), plus ouverte aux influences françaises. Les paysages de la Bretagne orientale font déjà penser à ceux du Maine et de l'Anjou.

II. — LE RELIEF DE LA BRETAGNE

Le relief breton offre, dans le détail, une grande variété de formes. Le visiteur est frappé par une série ininterrompue de collines, de monts, de plateaux, séparés par des vallons aux pentes souvent raides et, aux approches de la côte, par des vallées profondes et encaissées.

A) Les hauteurs

L'absence de hautes montagnes s'explique par l'ancienneté des roches qui constituent le sol breton : granites, grès, quartzites, schistes... Les plis très élevés qui couvriraient le massif armoricain à l'ère primaire ont été arasés, usés jusqu'à la racine par l'érosion. On distingue actuellement deux lignes de hauteurs, témoins de ces anciens plissements :

1° un alignement grossièrement parallèle à la côte nord, comportant de l'ouest vers l'est :

— la chaîne des **Monts d'Arrée** où alternent des sommets arrondis (**Tuchenn Kador** ou Signal de Toussaines, 384 m, point culminant de la Bretagne ; le **Méné-Mikel** ou Mont St-Michel-de-Brasparts, 382 m) et des crêtes déchiquetées tels **Le Cragou**, le **Roc Trévél**, le **Roc Trédudon**, etc. L'ennoyage des tristes marais du **Yeun-Elez** par le barrage hydro-électrique de Saint-Herbot n'a guère atténué la désolation de ces arides paysages de l'Arrée.

— le **Méné-Bré** (302 m), ancien lieu de pèlerinage et de foire.

— les **croupes du Méné** que domine le Signal de **Bel-Air** (340).

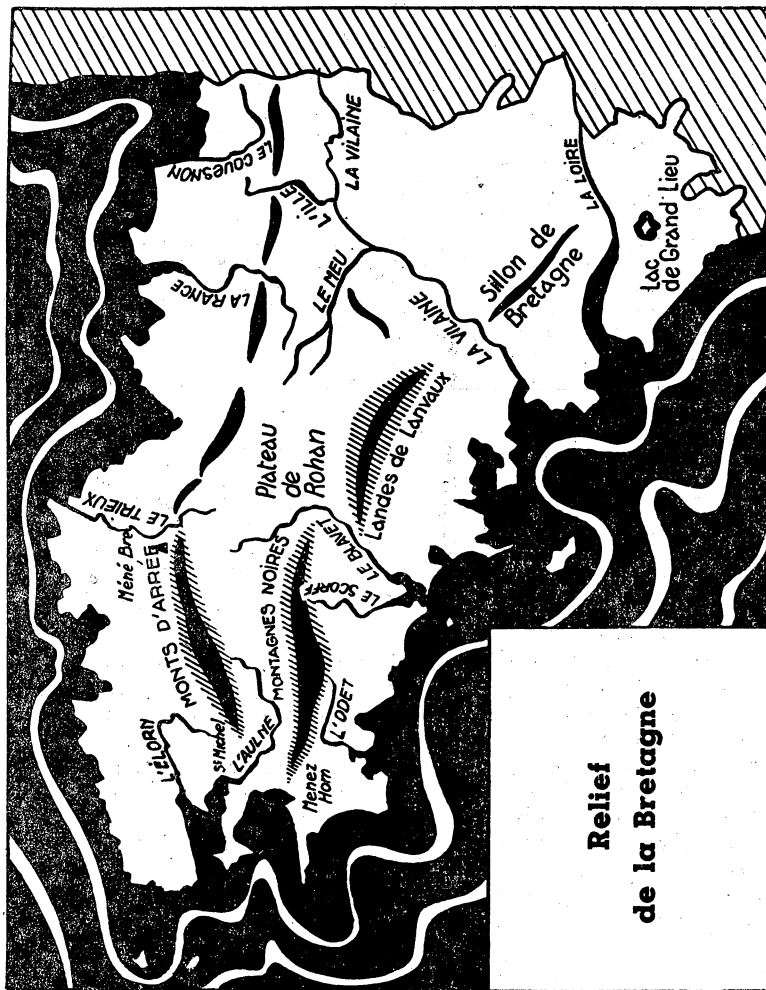
— les buttes isolées de **Bécherel**, **Fougères** et de **St-Aubin-du-Cormier**.

2° une série de hauteurs orientées nord-ouest / sud-est, parallèles à l'Atlantique :

— les **Montagnes Noires** dont les sommets sont **Toul-al-Laeron** (326 m), aux environs de Gourin, et le **Menez-Hom** (330 m) qui domine la baie de Douarnenez.

— les **Landes de Lanvaux**, du Blavet à la Vilaine (altitude maximum : 175 m).

— une série de collines d'altitude médiocre (90 à 100 m) entre Redon et Nantes : le **Sillon de Bretagne**.



B) Les plateaux

Les deux zones de relief s'inclinent en plateaux vers la Manche et vers l'Atlantique.

AU NORD : le plateau du **Léon**, pays plat aux talus plantés d'ajoncs ; le **Trégorrois**, au sol couvert d'un limon fertile ; le **Goëlo**, le **Penthièvre** autour de Lamballe et de Saint-Brieuc, le **Poudouvre** (région de Dinan), enfin le « **Clos-Poulet** » ou pays malouin.

AU SUD : la Cornouaille, pittoresque et verdoyante ; le Vanetais ; le Pays de Guérande.

C) Les dépressions centrales

Elles forment deux bassins encadrés par les hauteurs du nord et du sud et séparés par les **Pays de Rohan** et du **Porhoët** où l'altitude se relève jusqu'à 255 m (forêt de Paimpont).

A L'OUEST, le **bassin de Châteaulin**, enserré entre l'Arrée et la Montagne Noire, profondément creusé par l'Aulne.

A L'EST, le **bassin de Rennes**, arrosé par la Vilaine.

III. — LES COTES BRETONNES

De la baie du Mont St-Michel à la Loire, les côtes bretonnes se développent sur près de 2500 km, avec une variété incomparable. Aussi la mer a-t-elle profondément marqué de son empreinte la vie de l'Armor.

COTES DE LA MANCHE. — Le Mont Saint-Michel et l'îlot de Tombelaine se dressent au-dessus d'une baie ensablée aux marées redoutables. De Cancale à la pointe de Corsten, la côte est une succession de baies (St-Malo, St-Brieuc, Morlaix), de rias et d'abers (Rance, Trieux, Dossen, Aber-Wrac'h, Aber-Benoit), de promontoires (pointe du Grouin, cap Fréhel, sillon de Talbert, pointe de Primel), d'îles et de brisants (Bréhat, les Sept-Iles, île de Batz).

FAÇADE OCÉANIQUE. — Sur la côte occidentale, au dessin plus accusé, alternent des caps et de larges ou profonds golfes.

Au nord, le plateau du Léon se termine par la pointe de Saint-Mathieu, face à Ouessant, une île hérissée de récifs dangereux : « Qui voit Ouessant, voit son sang. »

Au sud, la Cornouaille s'avance en coin dans l'Atlantique par la célèbre pointe du Raz. L'île de Sein, au large, est un témoin de l'ancien rivage.

Entre les deux, face à l'Iroise, la presqu'île de Crozon projette son trident extraordinairement découpé, séparant ainsi la magnifique rade de Brest au nord de la riante baie de Douarnenez au sud.

Sur cette façade maritime, s'ouvre aussi la vaste mais inhospitalière baie d'Audierne.

LITTORAL SUD. — Le long de la côte sud, mieux protégée par son orientation, la mer se montre moins agressive : « Qui voit Groix, voit sa joie. » On y rencontre la pointe de Penmarc'h, la presqu'île de Quiberon, la pointe du Croisic, et au sud de la Loire, la pointe de Saint-Gildas. Les îles sont importantes : les Glénans, Houat, Hoëdic, mais surtout Groix (15 km²) et Belle-Ile (85 km²). Le golfe du Morbihan abrite aussi des dizaines d'îles dont quelques-unes sont très peuplées comme l'île aux Moines et l'île d'Arz.

IV. — LES RIVIÈRES BRETONNES

A) Caractères généraux

A cause de sa disposition en presqu'île et de son relief, la Bretagne ne possède pas de grand fleuve (exception faite du cours inférieur de la Loire). Mais elle est sillonnée par de nombreux cours d'eau, assez abondants en raison de la fréquence des pluies, de débit souvent rapide, et terminés par de larges et profonds estuaires au fonds desquels se sont nichés des ports aujourd'hui somnolents (Dinan, Le Légué, Pontrieux, Tréguier, Lannion, Morlaix, Landerneau, Quimper, Redon). Ces estuaires appelés « rivières », « rias » ou « abers », n'ont pas été creusés par la mer. Celle-ci a plutôt tendance à les colmater. Ils sont le résultat d'un affaissement du relief continental, suivi d'un relèvement du niveau de la mer. La submersion de la ville d'Ys est peut-être en rapport avec ces mouvements géologiques qui conduisirent à l'ennoyage des vallées fluviales.

Deskit ar brezoneg

B) Les principaux fleuves côtiers

— Le **Couesnon** (90 km). Il sépare la Bretagne de la Normandie et vient se perdre dans la baie du Mont-St-Michel. Une digue a mis fin à ses divagations qui furent à l'origine de ce dicton bien connu : « Le Couesnon par sa folie a mis le Mont en Normandie. »

— La **Rance** (80 km) arrose Dinan et rejoint la Manche entre Saint-Malo et Dinard. Le canal d'Ille-et-Rance emprunte le cours de son affluent le **Linon**.

— Le **Frémur** sert de limite entre l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-du-Nord.

— L'**Arguenon**, qui se jette dans la Manche près du château du Guildo, est remonté par la marée jusqu'à Plancoët.

— Le **Gouet** (50 km) baigne Quintin et forme à Saint-Brieuc le port du Légué.

— Le **Trioux** (75 km) passe à Guingamp, devient navigable à partir de Pontrieux et se jette dans un site splendide entre le Sillon de Talbert et Bréhat.

— La **rivière de Tréguier**, formée par la réunion du **Jaudy** et du **Guindy**.

— Le **Guer** (60 km) arrose Belle-Ile et Lannion.

— Le **Dossen** ou rivière de Morlaix, formé par la jonction du **Queffleut** et du **Jarlot**.

— La **Penzé** (35 km), qu'enjambe le pont de la Corde.

— L'**Aber-Wrac'h** et l'**Aber-Benoit** qui drainent les eaux du Léon sont essentiellement des estuaires larges et profonds.

— La **Penfeld** (20 km) dont le profond estuaire abrite l'arsenal de Brest.

— L'**Elorn** (53 km), navigable à partir de Landerneau, passe sous le grand pont de Plougastel, et va se perdre dans la rade de Brest.

— L'**Auine** (145 km), le plus long cours d'eau du Finistère, est en grande partie canalisée (canal de Nantes à Brest). Elle décrit de nombreux méandres dans le bassin de Châteaulin avant de se jeter aussi dans la rade de Brest.

— Le **Goyen** (33 km) baigne Pont-Croix et abrite dans son estuaire le port d'Audierne.

— L'Odet (56 km), « la plus jolie rivière de France », arrose Quimper et aboutit à Bénodet.

— L'Aven (36 km) traverse l'étang de Rosporden. Il est navigable à partir de Pont-Aven.

— Le Belon, bras de mer renommé pour ses huîtres.

— La Laita, formée à Quimperlé par la jonction de l'Isole et de l'Ellé qui passent respectivement à Scaër et au Faouët, se termine dans l'anse du Pouldu.

— Le Blavet (140 km), après avoir alimenté le bassin de Guerlédan et arrosé Pontivy et Hennebont, va se jeter dans la rade de Lorient où il est rallié par le Scorff qui passe à Guémené.

— La Vilaine (225 km), le plus important des fleuves côtiers bretons, arrose Vitré, Rennes, Redon et La Roche-Bernard, pour se jeter dans l'Atlantique par un estuaire qui s'envase de plus en plus. Elle reçoit comme affluents l'Ille, le Meu et l'Oust.

— Enfin, la Loire, le plus long des fleuves de France, arrose en Bretagne Ancenis, Nantes et Saint-Nazaire.

En conclusion, on constate que les rivières qui coulent vers le sud sont moins nombreuses que celles qui se dirigent vers le nord, mais ce sont les plus longues.

**On commet un crime quand
on tue une langue...**

**On tue une langue quand
on ne l'enseigne pas.**

Camille JULLIAN.

V. — DIVISIONS ADMINISTRATIVES POPULATION ET VILLES

Département	Chef-Lieu	Sous-Préfectures	Autres Villes	Popul. au Recens. 1954	Superficie en km ²
Côtes-du-Nord	St-Brieuc	Dinan Guingamp Lannion	Loudéac Lamballe Paimpol Perros-Guirec Tréguier	503.171	7.218
Finistère	Quimper	Brest Morlaix Châteaulin	Douarnenez Concarneau Quimperlé Landerneau St-Pol-de-Léon Landivisiau Carhaix	727.847	7.029
Ille-et-Vilaine	Rennes	Fougères Saint-Malo Redon	Saint-Servan Dinard Dol Vitré	586.812	6.992
Loire-Infér.	Nantes	Saint-Nazaire Ancenis Châteaubriant	Rezé Guérande Le Croisic La Baule Pornic Paimbœuf	733.575	6.980
Morbihan	Vannes	Lorient Pontivy	Lanester Hennebont Auray Ploërmel Gourin	520.978	7.093
TOTAL.....				3.072.383	35.312

Trois villes comptent plus de 100 000 habitants :

Nantes (222 790), Rennes (124 122) et Brest (110 713).

Villes de plus de 20 000 habitants :

Lorient (47 095), St-Nazaire (39 350), St-Brieuc (37 690), Vannes (28 189), Fougères (23 151), Douarnenez (20 089), suivie de près par Quimper...

La population de toutes les sous-préfectures, sauf celle de Châteaulin, dépasse 5 000 habitants.

Bien que depuis 1946 la population bretonne se soit accrue de plus de 70 000 habitants, elle demeure cependant inférieure de 200 000 à ce qu'elle était en 1911. Un seul département, la Loire-Inférieure, a retrouvé puis dépassé sa population d'alors.

Ce recul n'est pas dû à une baisse de la natalité, qui se situe au-dessus de la moyenne française. Mais tous les départements bretons — à l'exclusion de la Loire-Inférieure — sont atteints par l'émigration (vers Paris, le Canada). Le nombre de Bretons ayant quitté leurs départements natals entre 1900 et 1940 s'élève à 600 000 (la population d'un département !).

La densité au kilomètre carré est très variable suivant les régions. D'une façon générale elle décroît assez régulièrement de la côte vers l'intérieur :

Côtes-du-Nord : 88 au km² dans l'arrondissement de Saint-Brieux ; 58 dans celui de Guingamp.

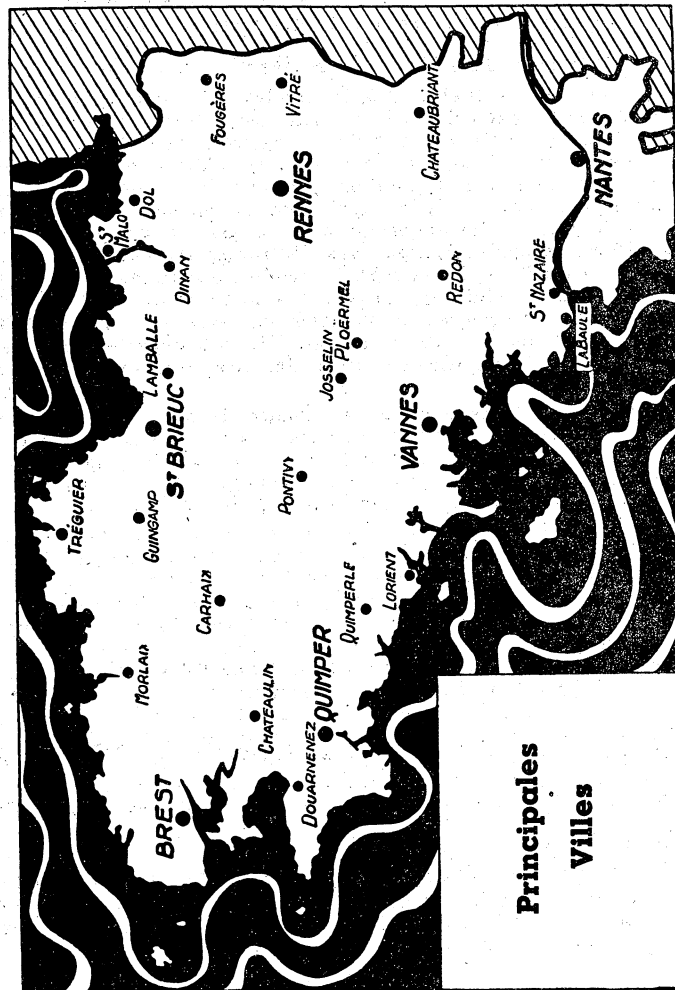
Ille-et-Vilaine : 105 au km² dans l'arrondissement de Saint-Malo ; 54 dans celui de Redon.

Morbihan : 108 au km² dans l'arrondissement de Lorient ; 62 dans celui de Pontivy.

Le tiers de la population habite sur une bande de 10 km de largeur en bordure du littoral (le quart de la superficie).

La langue maternelle est, pour chacun, le moyen naturel d'expression et l'un des premiers besoins de l'individu est de développer pleinement sa capacité d'expression.

(U. N. E. S. C. O.)



VI — L'AGRICULTURE BRETONNE ET L'ÉLEVAGE

La Bretagne est une région de vie essentiellement rurale.

A) Les progrès de l'agriculture depuis un siècle

En cent ans, de 1840 à 1940, les landes ont reculé de 976 000 ha à 309 000 ha. L'extension consécutive des cultures s'est accompagnée d'une véritable « révolution » agricole dont les manifestations s'étendent à tous les domaines : spécialisation des cultures, nouvelles méthodes d'exploitation, pratique des assolements, sélection des semences, usage d'engrais marins (goémon, sable, maërl) et chimiques, emploi d'hormones végétales et de désherbants, gros efforts de modernisation dans l'outillage. Dans les cinq départements bretons, de 1929 à 1953, le nombre des tracteurs est passé de 860 à 11 200, celui des moissonneuses-lieuses de 9 300 à 28 500, et celui des arracheuses de pommes de terre de 1 400 à 12 000. En 1954, le Finistère s'est classé en tête des départements français pour les demandes de prêts destinés aux investissements agricoles.

Grâce à la diversité et à l'abondance de ses ressources agricoles, la Bretagne a pu traverser les quatre années d'occupation moins douloureusement que d'autres régions. Il a bien fallu reconnaître, dès lors, que le slogan « la Bretagne, pays pauvre au sol ingrat » n'était plus qu'un mensonge périmé.

La diversité des cultures et la surface relativement faible des exploitations ne doivent pas être considérées comme des causes de mauvais rendement. Elles peuvent au contraire, comme c'est le cas dans certains pays d'Europe, devenir des facteurs de pleine utilisation des moyens et des hommes, et contribuer à l'augmentation du volume global des revenus.

Un autre aspect de l'agriculture bretonne est sa souplesse. Dès qu'un secteur du marché agricole court un risque d'engorgement, le cultivateur breton renonce sans plus attendre à la culture en cause pour s'adapter aussitôt à une plante nouvelle. C'est à cet esprit de discernement que les exploitants bretons doivent de n'avoir pas traversé des situations comparables à celles où se débattaient périodiquement les producteurs de betteraves et de vin.

B) Les cultures céréalières

1° EXTENSION DES EMBLAVEMENTS EN BLE. — Le blé est devenu la céréale essentielle (plus de 8 % de la production française). Toutefois on note une régression des surfaces culti-

vées depuis 1930, surtout dans l'Ille-et-Vilaine et la Loire-Inférieure. Mais il est vrai que cette réduction est compensée par l'augmentation des rendements.

2° LES CÉRÉALES SECONDAIRES. — Pendant longtemps, l'avoine fut liée à la nourriture des hommes (bouillie) et à l'élevage du cheval. Sa culture a perdu de l'importance depuis les transformations radicales survenues dans les habitudes alimentaires des campagnes et qu'une désaffection gagne la traction animale.

3° RECUL DES CÉRÉALES PAUVRES. — Le sarrasin, qui occupait il y a un siècle 27 % des terres consacrées aux céréales, n'en occupe plus que 7 %.

La superficie réservée au seigle a diminué de moitié en vingt-cinq ans (70 000 ha en 1929, 35 000 en 1953).

En Bretagne on ne boit guère de bière que pendant l'été dans les bourgades et dans les villes. Encore les brasseries y sont-elles rares. Cultivée en couverture du trèfle vert, l'orge sert essentiellement à l'engraissement des animaux domestiques.

C) Les cultures spécialisées et les légumes

Outre les primeurs, la Bretagne s'adonne à une culture intensive de légumes destinés soit à la consommation directe, soit à la conserve (haricots verts, petits pois), soit à l'exportation (artichauts, choux-fleurs, oignons : Plouescat, Roscoff, St-Pol). La production de pommes de terre surtout est importante : 16 % de la production française de la pomme de terre de consommation, 85 % de la pomme de terre de semence (bassin de Châteaulin), 42 % de la pomme de terre de primeur.

La culture des fraises, cantonnée naguère sur le territoire de Plougastel, se pratique aussi à présent dans les communes du fond de la rade de Brest (Logonna-Daoulas, L'Hôpital-Camfrout).

D'autres régions allient les cultures maraîchères à celle des céréales. Ce sont : Dol, Cancale, St-Malo ; St-Brieuc (oignons de Languieux et d'Yffiniac) ; Plozévet (haricots verts, petits pois) ; Pont-l'Abbé (pommes de terre primeur, carottes, poireaux) ; Auray (pommes de terre) ; Nantes (légumes divers).

D) L'élevage

L'exploitation des cultures fourragères (la superficie consacrée aux fourrages a doublé en vingt-cinq ans), la consommation de farines alimentaires et de son, l'aménagement des étables ont permis d'améliorer considérablement le cheptel breton.

La vache « pie noire » est bien connue pour ses qualités de résistance. Malgré un rendement laitier très inférieur à celui de la Normandie (1 672 litres par vache en 1953 dans le Finistère, 1 232 dans le Morbihan, contre près de 2 500 dans la Manche), la Bretagne se classe par l'importance de son troupeau parmi les grandes régions beurrières de France.

Jusqu'en 1939 l'élevage du cheval était l'une des richesses du Finistère. Ce département, qui comptait le tiers des chevaux bretons — le 1/20 des chevaux français — exportait des animaux dans le Midi de la France, à l'étranger (Espagne, Amérique du Sud) et en fournissait un grand nombre à la remonte. La motorisation de l'armée suivie de celle de l'agriculture a porté un coup très sensible à cet élevage dont l'avenir apparaît de plus en plus menacé.

Le classement suivant qui porte sur la commercialisation des produits agricoles en 1948-49 témoigne de l'importance des départements bretons dans l'agriculture française : 3^e rang, le Finistère ; 5^e, la Loire-Inférieure ; 8^e, les Côtes-du-Nord ; 10^e, l'Ille-et-Vilaine ; 27^e, le Morbihan.

VII — LA VIE MARITIME

La pêche offre un complément de ressources appréciable à l'économie agricole de la Bretagne. Le pays fournit à la France plus de 40 % de son effectif de pêcheurs. Sur les six ports français ayant débarqué en 1953 plus de 20 000 tonnes de poisson, trois sont bretons : Lorient au 2^e rang après Boulogne, Concarneau au 4^e rang après Fécamp et Douarnenez au 5^e rang devant Bordeaux.

La côte nord fut autrefois célèbre par ses ports morutiers. Mais depuis déjà de nombreuses années sa population se détourne de plus en plus des activités maritimes. De nos jours, seuls Saint-Malo et Saint-Servan gardent une certaine importance. Ce sont les ports de la côte atlantique, au sud de Brest, qui groupent aujourd'hui les 9/10 des pêcheurs bretons.

En tête vient Lorient-Keroman, grand port de pêche industrielle, équipé d'installations modernes, en relation avec Paris, Lyon, Marseille, Perpignan. A Concarneau et à Douarnenez, la pêche est aussi organisée sur une vaste échelle, mais le poisson (thon, sardine, maquereau...) alimente surtout le marché local ou est mis en conserve dans des usines installées sur place. Il existe par ailleurs une multitude de ports de moyenne ou petite impor-

tance où la pêche a conservé surtout un caractère artisanal : Camaret, premier port langoustier de France, Sein, Audierne, Saint-Guérolé-Penmarc'h, Le Guilvinec, Loctudy, Port-Louis, Etel, Quiberon, La Turballe, Le Croisic.

Que ce soit pour la conserve ou pour la fourniture de poissons frais, la Bretagne est largement exportatrice, mais sa production est très concurrencée par les marchés étrangers. Ainsi, la Bretagne qui fournissait au début du siècle 90 % du thon international n'en fournit plus que 4 %. La consommation a augmenté, mais les prix bretons demeurent très élevés par rapport aux prix mondiaux. Ce qui est vrai pour le thon l'est aussi pour les conserves de poissons et de légumes. L'économie bretonne doit de toute urgence, sous peine d'asphyxie, renouveler son équipement et s'adapter aux conditions nouvelles imposées par la concurrence internationale.

Tous les petits ports de commerce que nous avons énumérés en parlant des estuaires des rivières bretonnes connurent autrefois une intense activité. La diminution du cabotage côtier a malheureusement brisé leur essor. La Bretagne continue cependant à être une pépinière de marins de commerce et de marins de l'Etat.

VIII. — L'INDUSTRIE

A) Conserveries et industries chimiques de la mer

L'industrie bretonne tire surtout son importance de la transformation des produits de la terre et de la mer. En plus des conserveries, déjà mentionnées, la mer alimente deux autres industries dont l'une peut être appelée à un avenir intéressant. Si les marais salants de la presqu'île guérandaise (pays des « paludiers ») sont redoutablement concurrencés par les salines du Midi, les usines de traitement du goémon, vouées semblait-il à la disparition depuis que l'iode s'obtenait à partir de substances minérales, devraient au contraire se multiplier à présent en raison des nombreuses utilisations des algines.



B) L'industrie métallurgique

Elle est surtout concentrée sur la Basse-Loire, entre Saint-Nazaire et Nantes, et à Hennebont. Sauf à Donges où est installée une importante raffinerie de pétrole, et à Paimbœuf où se concentre l'industrie chimique, l'activité principale réside dans les constructions navales (chantiers de Saint-Nazaire et de Nantes), dans les fonderies la fabrication de locomotives et de tôles pour boîtes de conserves.

C) Les industries diverses

A part Fougères, spécialisée dans l'industrie de la chaussure, les arsenaux de Brest et de Rennes, les faïenceries de Quimper, les fabriques de papier à cigarettes (7 000 tonnes par an dans les papeteries O.C.B.), la Bretagne compte surtout des entreprises de peu d'envergure, semi-industrielles, semi-artisanales.

On pourrait rappeler qu'il y avait autrefois en Bretagne des industries prospères, comme celle de la toile. Il faudrait une longue étude pour dire les raisons de leur disparition et définir les conditions d'une renaissance. On parle par exemple beaucoup de la richesse du sous-sol breton malgré son indigence en houille.

Si de nos jours s'est estompé le souvenir des mines d'étain et de plomb argentifère, autrefois si prospères, l'espoir de voir exploiter nos minerais de fer et d'uranium ne cesse heureusement de croître. C'est à la génération montante de réaliser cet espoir : faire livrer par le sous-sol ce dont il est capable, afin que se créent en Bretagne les bases d'une véritable industrie. Pour l'instant, les seules industries extractives que l'on rencontre de-ci de-là, n'occupent qu'une place mineure : pierre à bâtir ou pierre à empierrer les routes, kaolin et ardoises. Encore l'ardoise bretonne a-t-elle mille peines à lutter contre l'ardoise d'Angers (qui a elle-même fort à faire en ce moment contre l'ardoise du Portugal). Du reste, c'est aux ardoisières abandonnées de Bretagne que les carrières d'Angers-Trélazé ont emprunté la plus grande partie de leur main-d'œuvre.

IX. — LE TOURISME

La Bretagne a compris qu'il était de son intérêt de faire un gros effort en faveur du tourisme.

Le fait est que notre province exerce un attrait de plus en plus évident sur les estivants et sur tous ceux qui, en leurs heures de loisirs, aiment l'ambiance de nos côtes, le charme de nos bois et de nos vallons, le parfum d'histoire qui émane de

nos chapelles et de nos calvaires, le mystère qui se dégage de nos landes à menhirs, le pittoresque de nos traditions populaires. Il est des villes, telles La Baule et Dinard, devenues de célèbres stations balnéaires françaises, qui tirent la quasi-totalité de leur activité de l'industrie touristique.

L'effort doit être poursuivi pour attirer chaque année davantage de touristes en Bretagne et pour les inciter à y revenir. Nos groupements folkloriques font de leur mieux pour soutenir les organisations hôtelières et touristiques.

Nos fêtes traditionnelles où s'épanouissent l'âme et les couleurs de la Bretagne sont devenues, de l'aveu même de nos visiteurs, un des meilleurs atouts du tourisme breton.

X. — EN GUISE DE CONCLUSION

Depuis la dernière guerre, s'est constitué un organisme — devenu officiel cette année — qui groupe la presque totalité des élus : parlementaires, conseillers généraux, maires, ainsi que les personnalités qualifiées du monde économique et culturel, afin d'examiner en commun les divers problèmes bretons. C'est le Comité d'Etudes et de Liaison des Intérêts bretons (C.E.L.I.B.). Malgré toutes sortes de difficultés, cet organisme a déjà réalisé un excellent travail. Il lui reste beaucoup à faire pour obtenir des pouvoirs publics les crédits dont la Bretagne a besoin pour équiper et moderniser son agriculture, soutenir son artisanat, refaire en partie notre flotte de pêche, surtout la flotte thonnière, empêcher notre industrie de la conserve et nos autres entreprises de sombrer dans la concurrence internationale, et enfin nous doter d'une industrie qui éviterait à beaucoup de nos jeunes gens de s'expatrier.

D'autres pays de moindre étendue nourrissent une population deux fois plus forte. La Bretagne aussi pourrait nourrir un plus grand nombre de ses enfants. Elle en a les ressources dans sa terre, en son Océan, dans la puissance de travail de ses fils qui, avec des moyens limités, ont produit des richesses enviables. Il y faudrait des moyens nouveaux. Il nous reste à espérer que les interventions du C.E.L.I.B. nous apportent des satisfactions qui répondront aux espérances des Bretons.

LA LANGUE BRETONNE

Nous avons appris que, durant l'occupation romaine, les langues celtiques finirent, sous la pression du latin, par disparaître de tout leur domaine continental, mais qu'elles subsistèrent dans une partie des Iles britanniques ainsi qu'en Irlande qui échappa à la conquête.

C'est l'exode des Bretons de Grande-Bretagne, fuyant au VI^e siècle les envahisseurs barbares, qui réimplanta en Armorique la langue dont l'usage s'est conservé jusqu'à nos jours.

Il est donc faux de s'imaginer que le breton est une survivance du gaulois. Sans doute l'assimilation linguistique par les Romains des peuples armoricains n'était-elle pas achevée au moment où apparurent les premiers contingents d'immigrés. Que les résidus du gaulois aient influé par l'intermédiaire du roman en formation sur la langue des immigrants, rien de plus probable. Cependant, les liens entre la langue gauloise et la langue bretonne sont trop ténus pour laisser apparaître la moindre filiation entre l'une et l'autre. La seconde n'est point la continuation de la première.

I. — LES ETAPES DE LA FORMATION DU BRETON DEPUIS SA FIXATION EN BRETAGNE

Les grammairiens ont établi trois âges dans l'histoire de la langue bretonne : le vieux-breton, le moyen-breton et le breton moderne.

A) Le vieux-breton

Ce vocable désigne ce qui nous est parvenu du breton antérieurement aux XI^e et XII^e siècle. La connaissance que nous en avons se limite à des noms propres relevés dans des chartes d'abbayes et à des **gloses**, c'est-à-dire à des mots bretons ajoutés par les moines aux manuscrits latins qu'ils recopiaient. La liste

qu'en a dressée J. LOTH dans son **Vocabulaire vieux-breton** comporte environ 1400 termes. En voici quelques exemples :

Archenotou : chaussures ; terme que nous retrouvons dans le breton **diarc'hen** (nu-pieds, déchaussé).

Arcibrenou : pourris ; à rapprocher de **brein**.

Commider a donné **kenderv** (cousin) et son féminin **keniterv**.

B) Le moyen-breton

Il recouvre la période s'étendant du XII^e au XVII^e siècle. Quelques textes en subsistent, presque tous de caractère religieux. Leur lecture en est possible pour qui possède des notions élémentaires de notre langue, bien que l'écriture de l'époque ne fit pas usage des mutations.

Exemples :

XIV^e siècle (phrases bretonnes en marge d'un manuscrit de 1350) :

Ivonet Omnes so map mat ha quar

Panesen ha suruguen hambezou dam meren.

Inscription sur l'ossuaire de La Martyre (Finistère, (1619) :

HAN	MARO	HAN	BARN	AN	IFERN	IEN
PA	HO	SONCH	DEN	E	TLE	CRENA
FOL	EO	NA	PREDER	E	SPERET	
GUELET	EZ	EO	RET	DECEDA.		

(Strophe empruntée au « Mirouer de la Mort », œuvre imprimée en 1575.)

Les ouvrages publiés en moyen-breton — pour une bonne part en vers — sont d'une valeur littéraire très inégale. Le vocabulaire en est souvent farci de mots d'origine française. Ils présentent surtout un intérêt prosodique.

C) Le breton moderne

Le système orthographique du moyen-breton ne rendait pas compte des mutations, c'est-à-dire des changements de consonnes initiales qui affectent certains mots et que les bretonnants de naissance observent inconsciemment quand ils parlent : **tad** (père), **e dad** (son père à lui), **he zad** (son père à elle).

Rompant avec la tradition, le **Père Maunoir**, missionnaire et auteur de multiples ouvrages de piété, décida, au milieu du dix-septième siècle, de faire figurer les mutations dans le breton écrit afin d'en rendre la lecture plus aisée. Cette réforme marqua le début du breton moderne. Mais c'est à **LE GONIDEC** que revient véritablement l'honneur d'avoir élevé le breton à la dignité de langue littéraire. Les travaux de ce grand lexicographe et grammairien — né au Conquet en 1775 — sont à l'origine de la Renaissance bretonne du dix-neuvième siècle et l'on ne saurait nier que leur influence persiste encore de nos jours. Le breton écrit leur doit sa physionomie actuelle.

II. — QUELQUES ASPECTS DU BRETON MODERNE

Le présent chapitre ne vise pas à donner du breton moderne une description complète — dessein ambitieux hors du cadre de notre opuscule — mais simplement à souligner quelques traits fondamentaux ou particularités de sa morphologie et de sa syntaxe, afin que personne n'ignore les caractères qui l'apparentent à ses sœurs brittoniques et ceux qui le distinguent du français.

A) Morphologie et syntaxe

1° PLURIEL. — Les manières de former le pluriel sont très nombreuses.

Pluriels réguliers à désinences en -OU, -IOU, -ED, -EZ, -IER, -IEN, etc. : taboulin (tambour), taboulinou ; leor (livre), leoriou ; dornerez (batteuse), dornerezed ; ti (maison), tiez ou tier ; keme-ner (tailleur), kemenerien...

Pluriels dits « internes » : troad (pied), treid ; mên (pierre), mein...

Lorsque l'on désigne des organes ou des membres naturellement appariés, le breton fait usage du **duel**. Ex. : **eur skouarn** (une oreille), **duel** : **an dioukouarn** (les oreilles). De toutes les langues indo-européennes, le breton est l'une des rares à avoir conservé cette particularité.

Quand la pluralité se rapporte à des ensembles dont les unités ne sont pas décomptées ou à des espèces végétales et animales, elle peut s'exprimer par un **collectif**. Ex. : **spilhou** est le collectif correspondant à **spilhenn** (épingles), le pluriel étant **spilhennou**. De même pour **drez** (ronces), **eun drezenn** (une ronce), **drezennou** (des ronces déterminées).

2° ARTICLE. — Il n'est pas soumis aux règles du genre et du nombre. Il ne dépend que de l'initiale du mot qu'il précède : **an dañvad** (le mouton), **an dañvadez**, (la brebis), **an deñved** (les moutons). Mais on dit **al leue** (le veau), **ar marh** (le cheval). L'article indéfini ne possède pas de forme plurielle : **eun aval** (une pomme), **avalou** (des pommes).

3° ADJECTIF QUALIFICATIF. — Invariable en genre et en nombre, l'adjectif qualificatif se place, sauf exceptions très rares, après le nom : **eur marh koz** (un vieux cheval), **eur gazeg koz** (une vieille jument), **kezeg koz** (des vieux chevaux).

4° CONJUGAISON. — Quatre verbes seulement sont irréguliers. Tous les autres appartiennent au même groupe. La conjugaison en est double :

— **Conjugaison impersonnelle** : **Me a zigor an nor** ; **te a zigor an nor** ; **heñ a zigor an nor...** (J'ouvre la porte, tu ouvres la porte, il ouvre la porte...).

— **Conjugaison personnelle** : La personne y est indiquée par une désinence. **An nor a zigoran** ; **an nor a zigorez...** (J'ouvre la porte, tu...).

De plus, le verbe peut se conjuguer à l'aide de l'auxiliaire **ober** (faire) : **digori a ran an nor** ; **digori a rez an nor** ; **digori a ra an nor...** (J'ouvre la porte, tu..., il...).

5° VERBE ETRE (BEZA). — Il peut se conjuguer de cinq manières, aucune d'elles ne faisant double emploi avec une autre :

a) **Katell a zo klañv** = Catherine est malade. (Conjugaison impersonnelle, forme courante.)

b) **Klañv eo Katell** = Catherine est malade. (Conjugaison personnelle.)

c) **Klañv e vez Katell aliez** = Catherine est souvent malade (forme d'habitude).

d) **Emañ Katell klañv war he gwele** = Catherine est malade sur son lit (forme de lieu).

e) **Bez emañ klañv Katell** (forme emphatique).

6° LA NUMERATION. — On y trouve les traces nombreuses d'un ancien système à base vingt : **daou-ugent** (quarante = deux vingts), **tri-ugent** (soixante = trois vingts), **dég ha seiz-ugent** (150 = dix et sept vingts)...

Les nombres 2, 3 4 ont une forme masculine (**daou, tri, pevar**) et une forme féminine (**diou, teir, peder**). C'est ainsi que l'on dira : **daou vreur** (deux frères), **diou c'hoar** (deux sœurs).

Un nom précédé d'un adjectif numéral ne prend pas la marque du pluriel : **eur vaouez** (une femme), **diou vaouez** (deux femmes), plur. : **merhed**.

7° MUTATIONS. — Rappelons enfin que dans certains cas la consonne initiale d'un mot varie. Ex. : **penn, da benn** (ta tête) ou **fenn** (leur tête). Ce phénomène, désigné sous le nom de « mutations », constitue l'un des traits caractéristiques des langues celtiques. On pourra en trouver la description et le mécanisme dans une bonne grammaire bretonne. Signalons simplement ici, à titre de curiosité, que les consonnes mutables sont en breton : P - T - K - B - D - G - F - S - CH - C'H - M. L'une des principales difficultés de la pratique du breton parlé pour les personnes dont il n'est pas la langue maternelle réside dans l'existence de ces altérations phonétiques.

B) Parenté avec le gallois

Depuis la disparition du cornique, l'idiome qui se rapproche le plus du breton est le gallois. Beaucoup de mots du vocabulaire courant sont les mêmes : **tad** (père), br. **tad** — **mam** (mère), br. **mamm** — **buan** (rapide), br. **buan** — **caseg** (jument), br. **kazeg** — **calon** (cœur), br. **kalon** — **ugain** (vingt), br. **ugent**...

Néanmoins, l'écart entre les deux orthographes pouvant devenir très grand, seuls les Bretons avertis de la valeur des signes sont à même de reconnaître sous une graphie galloise le mot breton correspondant. Dans les mots suivants, par exemple, le F équivalait à notre V et les DD correspondent à notre Z.

GALLOIS	BRETON	FRANÇAIS
afal	aval	pomme
nifer	niver	nombre
tafarn	tavarn	auberge
anifaïl	aneval	animal
gwragedd	gwragez	épouses
mynydd	menez	montagne
cerdded	kerzed	marcher, avancer
boddi	beuzi	noyer

C) Dialectes

Le breton en usage dans la partie bretonnante de la Bretagne n'est pas partout le même. Les différences plus ou moins sensibles que l'on relève de l'est à l'ouest et du nord au sud ont conduit à distinguer quatre dialectes bretons auxquels on assigne traditionnellement les limites des anciens diocèses : **Cornouaille, Léon, Tréguier et Vannes**.

Les plus récents travaux en matière de linguistique bretonne [Cf. Falc'hun (1)] tendent à prouver que l'existence des dialectes bretons peut remonter au temps de l'arrivée des Bretons en Armorique. La prépondérance économique des villes situées aux carrefours de l'ancien réseau routier, Carhaix entre autres, exerça par la suite une influence déterminante sur le brassage des dialectes, sur leur diffusion ou leur régression. Mais leur évolution interne et leur différenciation croissante s'expliquent aussi par d'autres raisons. Si le breton avait été enseigné, si les populations bretonnantes, rendues ainsi capables de lire et d'écrire dans leur langue, avaient disposé d'une abondante littérature écrite (livres, journaux, revues), sans doute ne constaterions-nous pas aujourd'hui cette multitude de sous-dialectes dont les détracteurs du breton se plaisaient à exagérer le nombre et les écarts.

Il est vrai qu'à ce courant centrifuge qui tend au morcellement des dialectes s'oppose, depuis le début du siècle, un courant inverse animé par des Bretons éclairés, conscients de l'originalité de leur langue et soucieux de son maintien. On s'est d'abord efforcé d'appliquer une orthographe commune aux trois dialectes de Cornouaille, du Léon et du Trégor, ce qui a donné le K.L.T. Les expressions typiquement locales mises à part, cette première unification ne souffrait pas de véritables difficultés. Les trois dialectes ont en commun le Z là où le Vannetais présente un H. Si la prononciation du K.L.T. **karantez** (amour) ne s'éloigne guère de celle du vannetais **karanté**, l'écart devient considérablement plus sensible entre **lêz**, ou **leaz** (lait) et son équivalent vannetais **leah**, ou **lêh**. De même pour **kerzit** (marchez) qui devient **kerhet**. De plus, le problème se complique singulièrement du fait que le H ne se substitue pas automatiquement au Z dans tous les mots où il figure en K.L.T. Le Z peut subsister dans de nombreux mots vannetais tels que **kroëz** (croix), K.L.T. : **kroaz**.

A cette difficulté s'ajoute un autre caractère fondamental de la prononciation du vannetais. Le K.L.T. place habituellement

(1) F. FALC'HUN : *L'histoire de la langue bretonne d'après la géographie linguistique*.

l'accent tonique sur l'avant-dernière syllabe (avalou gwrahellet, des pommes ridées), tandis que le Vannetais prononce d'une façon sensiblement égale toutes les syllabes, avec une pointe d'accent sur la dernière. D'où cette impression pour les Vannetais que les Cornouaillais « avalent » la fin des mots. Ainsi, « un morceau de pain et de beurre » qui s'écrit en K.L.T. : *eun tamm bara hag amann*, se prononce couramment : *eun tamm 'bar 'mann*, alors qu'en vannetais on dira : *un tam bara hag amonen*; *amonen* étant d'ailleurs le mot complet pour dire « beurre », comme en gallois *ymenyn*.

III. — QUE PEUT-ON AUGURER DE L'AVENIR DE LA LANGUE BRETONNE ?

A) Le passé

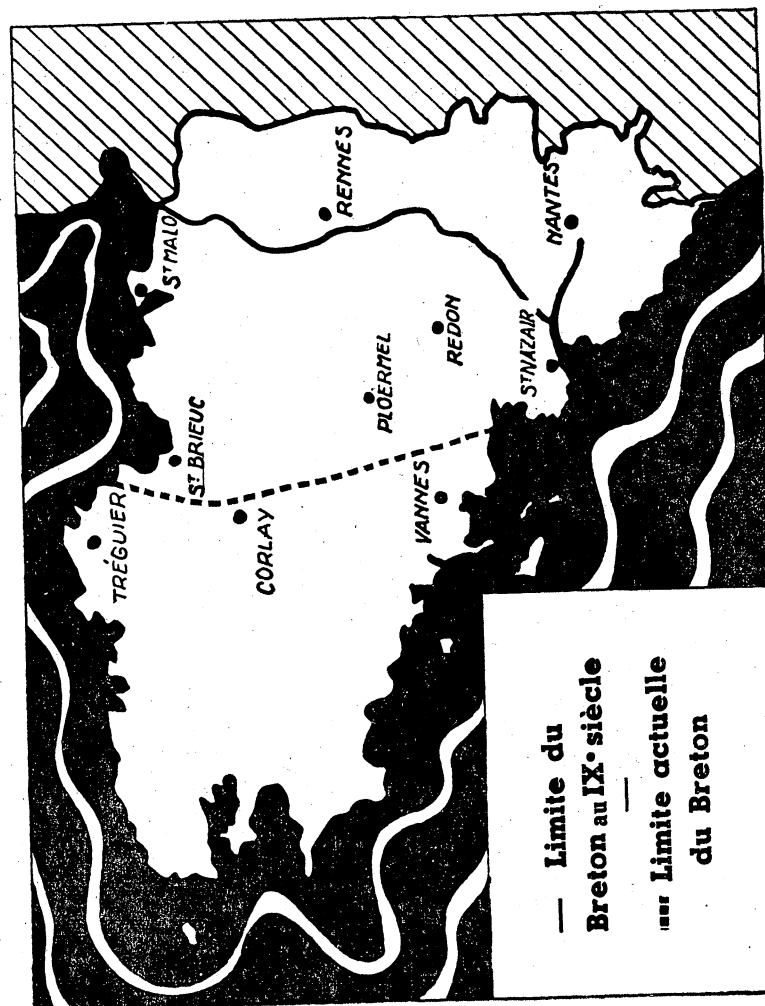
La carte reproduite à la page 57 indique quelle fut l'aire maximum d'expansion du breton ainsi que les étapes successives de sa régression.

B) Le présent

Le lecteur pourra trouver l'exposé analytique des raisons du recul du breton dans l'ouvrage de F. GOURVIL : *Langue et littérature bretonnes* (Que sais-je ?). Bornons-nous à une constatation : Abandonné longtemps par son élite, « aboli » officiellement par décret de la Convention, interdit et combattu dans les écoles pendant près de trois quarts de siècle, exclu de la vie administrative, concurrencé par une grande langue de civilisation, le français, voué à la disparition depuis deux cents ans par des prophètes pessimistes, le breton demeure, de nos jours, le moyen d'expression d'environ un million d'hommes. Ce nombre, probablement supérieur à celui des « celtophones » d'Outre-Manche, en fait la langue celtique la plus parlée dans le monde.

Il n'existe rien dans la structure d'une langue quelle qu'elle soit, qui l'empêche de devenir un véhicule de la civilisation humaine.

(U. N. E. S. C. O.)



— Limite du
Breton au IX^e siècle
— Limite actuelle
du Breton

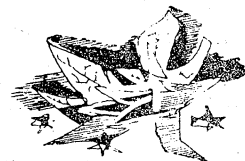
C) L'avenir

Sous l'influence de l'U.N.E.S.C.O., sous l'effet surtout de l'éveil à la conscience nationale des peuples d'Outre-Mer, la France a été conduite à reconsidérer la politique d'assimilation linguistique qui fut la sienne durant de si longues années. Or, sur le plan des aspirations culturelles, le problème des langues régionales dans la métropole n'est pas sans présenter une analogie avec celui des langues indigènes. On aurait donc quelque peine à comprendre pourquoi les mesures accordées pour les unes ne pourraient en aucune manière être étendue aux autres.

Sans doute une loi de 1951, dite loi Deixonne, a-t-elle autorisé, en France, l'enseignement facultatif des langues régionales, au nombre desquelles figure en tout premier lieu le breton. Est-ce à dire, pour autant, que le breton a pénétré dans tous les établissements scolaires de Basse-Bretagne, qu'on lui a ouvert les portes en grand dans toutes les écoles ? Cruelle illusion que d'y croire ! Qu'on le sache : aucune facilité n'est accordée, aucun encouragement n'est donné pour que cet enseignement puisse se développer normalement et prospérer. Bien au contraire. Toutes les personnes qui ont eu à connaître — de près — de ce problème, sont unanimes pour déclarer que derrière la courtoisie administrative, — paravent de l'Etat — se dissimule un désir inexprimé mais tenace de conduire vers un échec l'expérience entreprise. Faut-il préciser qu'au niveau de l'école primaire, les restrictions sont telles que la loi est rendue aux 9/10 inopérante ? Dans l'enseignement du second degré, celui où précisément la langue bretonne offre le maximum d'intérêt pour les élèves bretonnants, le sort qui est réservé à cette matière demeure si dérisoire que beaucoup de familles ignorent encore la possibilité qu'ont leurs enfants de s'y intéresser. Admis comme matière à option au B.E.P.C., où il vaut pour l'admission, le breton ne peut servir par contre, au baccalauréat, que pour l'obtention d'une mention. Tout cela est notoirement insuffisant et demande à être valorisé. Personne n'ose plus, sous peine de se couvrir de ridicule, affirmer que les études bretonnes n'apportent aucun enrichissement culturel à ceux qui y consacrent une partie de leur temps. Mais refuser de les rendre « payantes » sur le plan pratique équivaut à les maintenir dans un état d'infériorité et de déclassement : c'est les condamner sournoisement à déperir. Même pour les jeunes, l'âge de l'utopie est révolu. Les études bretonnes peuvent et doivent ouvrir aux

étudiants des perspectives de carrière. La France devrait s'enorgueillir de posséder une langue celtique encore vivante. Laisser improductive cette richesse que nous envient de grands pays étrangers est une honte nationale.

Devenues conscientes des entraves qui sont continuellement mises à l'enseignement de leur langue naturelle, poussés au mécontentement par des promesses perpétuellement renouvelées, mais jamais tenues, les populations bretonnes poursuivront sans désespérer une action inlassable et ferme pour que soient satisfaites leurs légitimes aspirations culturelles. L'autorisation d'enseigner le breton ressemble trop à une tolérance, — ou à une parodie. Il s'agit bien pourtant d'un droit. Que les jeunes de Kendalch'n le sachent et le répètent autour d'eux. Qu'ils ne cessent aussi de réclamer tout haut les mesures indispensables dont le refus prolongé aurait pour effet de maintenir l'enseignement du breton dans un état d'infantilisme permanent, si ce n'est de le condamner à un rapide dépérissement. Cette action d'ailleurs, pour vigoureuse et résolue qu'elle soit, ne devra cependant pas leur masquer la vérité suivante : s'il est exact que la France peut, par une politique culturelle objective et éclairée contribuer au maintien du breton et au développement de son prestige, on ne saurait pour autant nier que le destin du breton réside avant tout entre les mains des Bretons eux-mêmes. Le salut d'une langue ne peut finalement dépendre que du peuple dont elle est le mode d'expression, le véhicule naturel de la pensée, et le premier moyen de culture. Est coupable le bretonnant qui abandonne sa langue. Il renonce à soi-même. Si dans la civilisation française la « présence celtique » venait à succomber, c'est aux Bretons qu'en incomberait d'abord la responsabilité.



LA LITTÉRATURE DE LANGUE BRETONNE

Des gens qui se croyaient de l'esprit ont pu se moquer du « bas-breton ». En le faisant, ils accusaient leur ignorance. Les plaisanteries ont fini par se retourner contre leurs auteurs. Au siècle dernier, George Sand qui venait de lire, en traduction, le **Barzaz-Breiz** de La Villemarqué, ne cachait pas son enthousiasme : « Nous ne devrions plus rencontrer un Breton sans lui tirer notre chapeau », écrivait-elle.

I. — LES ROMANS DE LA TABLE RONDE

Les premières traces d'une production écrite ne remontent pas au delà du milieu du quinzième siècle. S'il a existé une littérature en vieux-breton, force est de reconnaître qu'il ne nous en est rien parvenu en dehors des gloses collectées par Joseph Loth. Cependant, la versification originale et compliquée des « Mystères » du moyen-breton, toute différente de la versification française, fait inévitablement penser à l'existence antérieure d'une Ecole de poètes.

Des érudits de divers pays font valoir, aujourd'hui, que les fameux **Romans de la Table Ronde** sont d'origine bretonne. Selon eux, c'est en Bretagne que les héros arthuriens auraient d'abord été chantés, avant de l'être en France par Chrétien de Troyes et ses imitateurs. Ces chants, nourris de la « matière de Bretagne », qui bouleversèrent l'esprit du moyen âge, continuent d'émouvoir le monde moderne.

Quels étaient ces bardes qui nous ont forgé de si beaux contes et construit des romans d'une si noble élévation ? Joseph Loth nous apporte une réponse :

« Supposer que de pareils récits sont dus à des auteurs français du XII^e siècle qui ne connaissaient même pas de nom, avant leur initiation à la poésie bretonne, les rivages gallois ou armoricains de la mer océane, c'est supposer l'impossible et le supposer gratuitement. »

Les noms de ces auteurs ? Perdus, hélas ! comme leurs textes. Disparus pendant les invasions normandes au point que pas une parcelle n'en a surnagé. Mais un fait demeure indéniable. C'est que les thèmes bretons ont exercé une influence considérable sur toute la littérature occidentale du XI^e au XIV^e siècle :

« Li conte de Bretaine sont et vain et plaisant », disait-on alors.

Marie de France, elle-même, dont le nom nous est connu par des « lais » gracieux, n'a pas caché avoir puisé son inspiration dans la « matière » de « Bretaine la menur ».

II. — LE MOYEN-BRETON ET LA MÉTRIQUE BRETONNE

A) Les œuvres

Cet hommage rendu aux premiers âges de la littérature bretonne, voyons ce qu'il nous est resté en moyen-breton. Surtout des ouvrages de piété et des « mystères » racontant sous forme dramatique des vies de saints.

Les plus anciens datent de la fin du XV^e siècle et du début du XVI^e. Citons, pour mémoire :

- **Buez Santes Nonn** (Vie de Ste Nonne), composé vers 1464.
- Le mystère de **La Passion** (1530).
- **Buhez Santes Barba** (Vie de Sainte Barbe), 1557.
- **Le Mirouer de la Mort en breton** (1575).
- **Buhez Sanctes Cathell** (Vie de Sainte Catherine), 1576.
- **Buhez Sant Gwenole** (Vie de Saint Guénolé), 1580.

Mentionnons, dans un genre différent, le **Catholicon**, dictionnaire breton-français-latin, composé à l'usage des clercs, vers 1464, par Jehan Lagadeuc, et imprimé à Tréguier en 1499.

B) Leur valeur littéraire

Beaucoup de ces « mystères » bretons eurent pour modèles des ouvrages français ou latins. La part d'imitation plus ou moins accusée, y apparaît toujours sensible. De plus, ils sont rédigés en un breton très contaminé par les mots français de l'époque. Sans pourtant vouloir sous-estimer leur valeur dramatique et poétique, il convient de noter que leur principal intérêt réside dans la versification. Loeiz Herrieu a déclaré très justement dans son *Histoire de la littérature bretonne* :

« Au point de vue littéraire, les mystères eurent surtout le mérite inestimable de nous conserver la métrique bretonne ancienne, métrique qui donnait à notre poésie une richesse et une sonorité incomparables. »

Ce qui caractérisait cette métrique, c'étaient l'allitération et les rimes internes. Quelques exemples suffiront à en donner une idée :

- a) **A pRESENTez mervont galANT ha galANTez**
Aet in OLL en eur strOLL an fOLL gant an fOLEz...

Il est clair que les assonances qui se répètent dans le corps de ces deux vers jouent un rôle plus important que ne fait la rime finale elle-même.

- b) **dA oBER BEC dA reBECcA...**
 (Pour faire la cour à Rebecca.)

Assonances en **a**, **ber**, et **bec**.

- c) **daouLagad Lem Levriz veL Lano euL Lenn Lor...**

(Yeux profonds et doux comme l'onde d'un lac tranquille.)

« Pourrait-on, dit La Villemarqué, sans cette labiale répétée si souvent, mettre autant d'harmonie légère et de tendre douceur dans ce vers ? »

Heb brezoneg, Breiz ebed !

Des exemples de cette métrique à la fois savante et suave se retrouvent dans plusieurs de nos proverbes rimés et dans des chansons populaires, telle la chanson vannetaise bien connue :
En teir seienn :

E' karen e' karein hag e' vezen kareit...

d) Voici enfin un distique qui montre que nos poètes anciens savaient fort bien jouer du vers de 17 pieds :

Goude an poan, an doan, an huanad, a breparat d'hon tadou
Dr'en aval glas, allas ! a zebras flam Eva hag Adam a dammou.

(Après la peine, l'angoisse, la douleur donnée à nos pères, par la vertu de la pomme verte qu'hélas ! mangèrent avidement Adam et Eve par morceaux.)

Il y a des poèmes entiers que l'on donnerait volontiers pour la musique et la résonance de ces deux vers.

On pourrait aussi s'arrêter à ce **Buhez Mab-den** dont plusieurs couplets ne jureraient pas en compagnie de **La ballade des pendus** de François Villon. Mais à quoi servirait de multiplier les citations ? Celles reproduites ci-dessus n'apportent-elles pas un démenti suffisant aux contempteurs qui s'obstinent à ne voir dans notre ancienne poésie que servilité et inconsistance ?

III. — DU PÈRE MAUNOIR (17^e siècle) A LE GONIDEC (19^e siècle)

Mis à part les nombreux ouvrages de grammaire et de lexicographie : **Sacré Collège de Jésus** (Père MAUNOIR, 1659), **Dictionnaires** de Grégoire DE ROSTRENEN (1732), de Dom LE PELLETIER (1752), dont le but avoué était de recueillir les éléments d'une langue sensément vouée à une prochaine disparition — déjà ! — plus que d'en favoriser la diffusion, la production littéraire bretonne du XVIII^e siècle a été sans éclat et de peu d'importance. Cette époque de prestige de la langue française en Europe fut pour le breton — méprisé de la bourgeoisie et de la noblesse, rayé de la carte linguistique (rapport Barrère) — une triste période de décadence. Aucune œuvre forte ou originale. Seules méritent d'être signalées :

— **Maro Mikel Morin** et **Ar C'hy**, deux poèmes héroï-comiques de Claude-Marie LE LAE (né à Lannilis en 1745).

— **Ar Farvel goaper**, pièce de théâtre écrite vers 1770 par Pascal DE KERENVEYER.

— Les « gwerz » de l'abbé NOURY, recteur de Bignan, à qui nous devons **Pé trouz zo ar en douar?**, un merveilleux cantique.

La Celtomanie

A partir de la fin du XVII^e siècle, des érudits irlandais, gallois et écossais, commencèrent à étudier de près les langues celtiques considérées jusque là comme des idiomes barbares. Ces études déterminèrent, un siècle plus tard, en Bretagne, un courant d'intérêt analogue pour le breton. Les deux principaux promoteurs en furent LE BRIGANT (né à Pontrioux) et le célèbre Corret DE LA TOUR-D'AUVERGNE (1743-1800). A les croire, Adam et Eve s'entretenaient en breton au paradis terrestre ! On peut, à notre époque de rigueur scientifique, sourire de ces excès d'imagination et de rêveries échevelées. Sachons toutefois, en toute justice, accorder à la « Celtomanie » le mérite d'avoir créé et propagé un mouvement de curiosité qui trouvera son épanouissement et sa récompense dans l'étonnante Renaissance bretonne du XIX^e siècle.

IV. — LA RENAISSANCE CULTURELLE DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

Au départ de la Renaissance linguistique et littéraire bretonne du XIX^e siècle, on trouve Jean-François LE GONIDEC (1775-1838), l'un des créateurs de l'Académie celtique, L'œuvre magistrale que réalisa ce grammairien et lexicographe durant sa vie agitée consacrée au salut de sa langue natale lui devait d'être surnommé glorieusement « **Tad ar gwir vrezoneg** ». En créant une orthographe simple, en codifiant la grammaire, en épurant le vocabulaire, il forgea l'outil indispensable qui avait manqué à ses devanciers pour atteindre au génie poétique de la langue.

Au nombre des disciples de Le Gonidec figurent deux grands noms de la littérature bretonne : Théodore HERSART DE LA VILLEMARQUÉ (1815-1895) et Auguste BRIZEUX (1803-1858).

A) Le « Barzaz-Breiz »

La publication en 1839 par La Villemarqué du **Barzaz-Breiz** eut aussitôt un énorme retentissement. C'étaient des chants que l'auteur disait avoir collectés et dont l'ensemble constitue une véritable « Légende des siècles » bretonne. La Villemarqué en affirmait l'authenticité. Ses hypothèses ingénieuses pour établir l'origine des chants furent admises pendant plus de vingt ans. Ensuite il fut accusé d'en avoir forgé plusieurs de toutes pièces et d'en avoir « démarqué » d'autres en leur donnant une allure ancienne et historique qu'ils ne possédaient pas.

Qu'il y ait eu « supercherie » ou non, tout le monde reconnaît aux poèmes une beauté incomparable. Parlant du « **Tribut de Nominéo** », George Sand n'hésitait pas à écrire dans ses **Promenades autour d'un village** : « ... (il est) plus grand que l'Iliade, plus complet, plus beau, plus parfait qu'aucun chef-d'œuvre sorti de l'esprit humain. »

La « querelle du Barzaz-Breiz » n'est pas définitivement éteinte. Des chercheurs continuent à se pencher sur le problème de l'authenticité des chants, s'efforçant de découvrir quelles furent les sources populaires où puisa La Villemarqué. Quels que puissent être les résultats de ces investigations, le jugement de Loeiz Herrieu demeure parfaitement valable :

« Ou les chants sont authentiques, ou ils sont arrangés ou composés par La Villemarqué. Dans le premier cas, la Bretagne ne sera jamais assez reconnaissante à l'auteur d'avoir sauvé de l'anéantissement un véritable trésor national. Dans le second, on doit s'incliner devant le génie d'un écrivain de race qui touche parfois au sublime. » (*Histoire de la littérature bretonne* par Herrieu.)

B) Brizeux, poète breton

Originaire de Lorient, contemporain de Lamartine et de Vigny, Brizeux fut considéré comme l'un des espoirs de la jeune génération romantique. A partir de 1834, Le Gonidec dont il fut l'élève préféré, exerça une influence déterminante sur sa vocation bretonne. L'œuvre en breton du « **Barz bleo melen** » est cependant assez mince. On lui doit **Telen Arvor** (1839), poèmes d'un charme désuet mais délicat, et un recueil de proverbes et de dictons rimés qu'il groupa sous le titre de **Furnez Breiz** (La Sagesse de Bretagne, 1855). La célébrité qu'acquies Brizeux par son œuvre

en français, **Marie** (1831) et **Les Bretons** (1845), rejaillit sur la Bretagne. Nous lui devons notre reconnaissance parce qu'il fut, comme **La Villemarqué**, un animateur de la Renaissance bretonne. Il éveilla plusieurs vocations, et c'est lui qui prit l'initiative de faire ériger un monument, au Conquet, à la mémoire de **Le Gonidec**.

Le même hommage devait lui être rendu à Lorient où il repose face à la mer, sous un chêne symbolique.

C) Quelques autres écrivains du dix-neuvième siècle

Outre **La Villemarqué** et **Brizeux**, un nombre élevé de poètes, de folkloristes et de conteurs ont jalonné toute la durée du dix-neuvième siècle. Bornons-nous à quelques notations brèves sur les plus connus.

— **Prosper PROUX** (1811-1873), né à Poullaouen. Redouté du clergé et de la bourgeoisie à cause de son esprit mordant et satirique ; très aimé des paysans et des petites gens qui appréciaient sa verve et son humour. Ses **Canaouennou** et son **Bombard Kerne** sont aussi verts qu'il y a cent ans.

— **François-Marie LUZEL** (1821-1895), de Plouaret. Collecteur inlassable de contes, de sônes et de gwerzes. Pour les folkloristes de notre époque, ses **Gwerziou** et ses **Soniou Breiz-Izel** constituent un trésor inestimable.

Il eut des émules en des conteurs et des folkloristes tels que **Narcisse QUELLIEN**, de **La Roche-Derrien** (1848-1902), **Olivier SOUVESTRE**, de **Ploujean** (1835-1871), **Gab MILIN**, le délicieux conteur de **Gwechall goz e oa**, **Lan INIZAN**, de **Plonévez-Lochrist**, l'auteur de **Emgann Kergidu** et de **Toull al Lakez**.

Durant le même temps, le dialecte de Vannes avait lui aussi ses hérauts :

— **Mgr LE JOUBIOUX** (1806-1888). Auteur de **Doue ha mem Bro** (Dieu et mon Pays), recueil de poèmes dont certains vers rappellent la manière des poètes du moyen âge.

— **L'abbé GUILLOME**, de **Kergrist**. Son **Levr el labourer** aux accents virgiliens, relate la vie de la campagne et ses travaux.

— **L'abbé CADIC**, auteur de **En Est**.

V. — LE VINGTIÈME SIÈCLE

Plus encore que le XIX^e siècle, le début du XX^e siècle a été marqué par une éclosion féconde d'œuvres bretonnes de toutes sortes.

A) Les revues

Il ne s'agit pas de devancer le jugement de la postérité en ce qui concerne bon nombre d'écrivains de talent qui sont encore de ce monde. Il nous faut cependant rendre un hommage global à tous ceux-là qui ont fondé et animé des revues, suscité et encouragé des vocations dans des conditions toujours difficiles. **TALDIR-JAFFRENNOU** avec **Ar Bobl**, **Ar Vro** puis **An Oaled** ; **Loeiz HERRIEU** avec **Dihunamb** et le **Pays Breton** ; les **MOCAER** avec **Buhez Breiz** ; **DIR NA DOR** avec **Kroaz ar Vretoned** ; l'abbé **Jean-Marie PERROT**, fondateur du « **Bleuñ-Brug** » avec **Feiz ha Breiz** ; **Yann SOHIER**, fondateur d'**Ar Falz** ; **Roparz HEMON**, animateur de **Gwalarn**, et bien d'autres dont les mérites ne furent pas moindres, ont apporté au mouvement littéraire et culturel breton un élan, une ferveur, un enthousiasme dont il faudra impartialement tenir compte un jour, par delà les contradictions, les polémiques et les oppositions de caractère.

B) La pléiade des écrivains vannetais

Le pays de Vannes nous a valu un poète de tout premier plan, dont l'audience s'étend aujourd'hui bien au delà de la terre natale, c'est **Jean-Pierre CALLOC'H**, né à Groix en 1888, mort au champ d'honneur en avril 1917 à Urvilliers. Ses meilleurs poèmes connus ont été groupés dans un recueil auquel il avait voulu que l'on donnât pour titre : **Ar en deulin** (A genoux). Tant par le souffle mystique qui l'animait que par la vigueur poétique de son style et la fulgurance de ses images, **J.-P. Calloc'h** s'est haussé au rang des grands poètes de tous les temps. Son livre, dont la pérennité est assurée, figure auprès du **Barzaz de La Villemarqué** parmi ceux que l'étranger nous réclame le plus.

Avec ce poète au lyrisme brûlant, le vannetais a produit un dramaturge de talent, l'abbé **Job LE BAYON**, de **Colpo**, mort en 1935. Son théâtre sacré, inspiré des anciens « mystères », faisait accourir à **Ste-Anne-d'Auray** des foules enthousiastes. Ses œuvres

se partagent entre des drames religieux : **Nikolazig, Santez Noluen, Bethléem...**, et des comédies truculentes telles que **En Ozeganned, Jozon el lagoutér, Er hemener, Troieu kam Barnabé**, etc. Il est regrettable que leur valeur littéraire se soit quelquefois ressentie de l'extrême facilité avec laquelle l'auteur savait manier la plume.

Avant d'en arriver aux derniers écrivains en date, il nous faut rendre un bref hommage à d'autres hommes dont les œuvres ont également illustré le vannetais, ce dialecte aux ressources trop souvent méconnues. Ce sont :

— Le locminois Jean-Marie HÉNO, auteur d'une vingtaine d'ouvrages dont la moitié seulement a été éditée : **Istor Breih, Er Graal santél, Ribardenneu, Gueladen Tondal**, etc. Nul auteur n'a fait usage d'un vocabulaire plus riche et plus savoureux.

— L'abbé OLIÉRO, de Locmariaquer. Dans la revue **Dihunamb**, il a signé des poèmes qui sont des chefs-d'œuvre de ciselure.

— L'abbé MARY, auteur de **Foér Vériadeg**.

— Des érudits et grammairiens tels que **LE GOFF** et **GUIL-LÉVIC**.

Parmi les écrivains vannetais disparus ces dernières années, on compte :

— Le commandant Roparz **LE MASSON**, dont le **Chal ha Dichal** lui vaudra de garder une place de choix dans notre littérature poétique.

— Loeiz **HERRIEU**, fondateur et animateur de la revue **Dihunamb**. Le meilleur de son œuvre a été sans doute publié dans sa revue qui exerça un véritable magistère sur le pays de Vannes. Mais son recueil de contes et nouvelles **De hortoz Kreisnoz** (En attendant minuit) est une œuvre maîtresse, comme son **Dason ur galon** (Echo d'un cœur). Loeiz Herrieu, dont la mort au mois de mai 1951 a endeuillé les lettres bretonnes, nous a laissé aussi une **Histoire de la littérature bretonne**.

C) Les écrivains du K.L.T. (Kerne - Leon - Treger)

1° LES ERUDITS

Il nous faut d'abord saluer le lexicographe célèbre que fut François **VALLÉE** (1860-1949), né à Plounévez-Moëdec, l'un des

grands continuateurs de Le Gonidec. Son **Grand dictionnaire français-breton** (1933), auquel il adjoignit un **Supplément** en 1948, constitue un outil de travail indispensable pour les bretonnants instruits. Cet érudit ne dédaignait aucune matière, pas même les sujets sportifs. C'est ainsi qu'il nous a légué un traité de tir à l'arc, son sport préféré, auquel il attribuait sa longévité.

F. Vallée eut un émule en Emile **ERNAULT** (1852-1939), originaire de Saint-Brieuc. Ses études sur le moyen-breton, sur le dialecte de Vannes et son précieux **Geriadurig** le classent au nombre des celtisants les plus autorisés.

Après de Vallée et d'Ernauld se place Meven **MORDIERN** (René Le Roux) (1878-1949), autre érudit de grande classe. Il nous a laissé une puissante **Istor ar Bed** (Histoire du Monde) et surtout des **Notennou diwar-benn ar Gelted koz** qu'il est indispensable de consulter si l'on veut avoir une saine connaissance du passé celtique.

Ces trois hommes ont publié en commun, sous la mystérieuse signature de « X 3 », une œuvre d'une forte originalité : **Sketla Segobrani**. Il n'est rien de plus captivant que ces mémoires d'un mercenaire celte, rien de plus documenté et de plus révélateur sur les mœurs et la mythologie de nos lointains ancêtres.

2° PROSATEURS, POETES, DRAMATURGES

D'innombrables œuvres sont venues enrichir la littérature K.L.T. depuis un demi-siècle. Nous aurions aimé en invoquant le souvenir de leurs auteurs, pouvoir nous attarder sur les mérites de plusieurs d'entre elles. Les limites restreintes de notre étude nous obligent malheureusement à nous limiter à une sèche énumération des noms de ces hommes qui furent tous d'excellents serviteurs des lettres bretonnes.

Il y eut Anatole **LE BRAZ**, qui à côté de son œuvre en français, nous a dispensé un peu de son talent en breton ; le dramaturge Toussaint **LE GARREC** ; le barde populaire Charles **ROLAND**, de Guéresquin, auteur de nombreuses chansons sur feuilles volantes ; Fanch **AL LAY**, de Locquirec, qui nous a laissé un délicieux roman autobiographique : **Bilzig** (1925) ; Philomène **CADORET**, de Bonen (Mouez Meneou Kerne) ; Loeiz **AR FLOCH**, de Bodilis, aède paysan ; Yves **LE MOAL** (Dirnadur), l'auteur de **Pipi Gonto** (mort en 1957) ; Yvon **CROCQ**, le savoureux conteur d'**Eur zahad marvailhou** ; Claude **LE PRAT** ; Fanch **ABGRALL**, de Botmeur ; le fougerais Georges **LE RUMEUR** ;

le Dr COTONNEC, rénovateur des luttes bretonnes ; Gwilhou-Berthou KERVERZIOU, poète érudit et sybillin ; Léon LE BERRE, mieux connu sous son nom bardique « Abalor », et d'autres que nous oublions. Ils ne possèdent pas tous la même valeur, mais tous, tels qu'ils sont, avec leurs mérites divers, ont droit à notre reconnaissance pour avoir servi la Bretagne et sa langue. Mais au-dessus d'eux, se détachent nettement deux grands noms auxquels nous accorderons à présent une mention spéciale. Il s'agit de Jakez RIOU et de Tanguy MALMANCHE.

Jakez RIOU : né à Lothey en 1899, mort prématurément à Châteaubriant en 1937, dans la pleine manifestation de son talent. Cet écrivain au style dépouillé, tour à tour incisif et délicat, nous a laissé des nouvelles, des pièces de théâtre et quelques poèmes. Il faut avoir lu *Geotenn ar Werhez*, le désopilant *Nominoe-Oe*, le truculent *Ti Satanazet*, les poèmes d'une exquise sensibilité que sont *An Tousegi*, *Ar Feunteun zu*, *Serr-Noz*, pour apprécier la portée de son œuvre écrite en un breton riche, pur, toujours proche des sources populaires. Le nom de Jakez RIOU demeurera à jamais attaché au renouveau littéraire qui a marqué en Bretagne la période de l'entre-deux-guerres.

Tanguy MALMANCHE, né à Saint-Omer en 1875, est mort le 20 mars 1953 à Courbevoie, aussi discrètement qu'il avait vécu. Il fut pourtant l'homme qui a honoré le plus le théâtre breton. Ses pièces, écrites en une langue solide et sans complaisances, toutes chargées d'un lyrisme métaphysique, s'apparentent aux meilleurs chefs-d'œuvre de la littérature dramatique. Par le choix de ses sujets, par l'intensité de ses évocations, son humour robuste et son symbolisme, il fait penser à Synge et à Yeats, autres auteurs d'inspiration celtique. Ses principales œuvres sont : *Marvailh an ene naoneg* (Le conte de l'âme qui a faim), *Gurvan*, *ar marheg estrañjour* (Gurvan, le chevalier étranger), *Ar Baganiz* (Les Pâiens), *Salaun ar Foll* (Salaün qu'ils nommèrent le Fou), *An intañvez Arzur* (La veuve Arzur), *An Antekrist* (L'Antéchrist), *Gwreg an toer* (La femme du couvreur)...

Si plusieurs de ces drames ont reçu la consécration de scènes parisiennes et même internationales, on doit déplorer qu'ils n'aient pu — en dehors de quelques timides tentatives — être présentés en Bretagne, devant des auditoires populaires. Cela, faute de l'existence, chez nous, de véritables troupes d'acteurs. Peut-être verrons-nous cette cruelle lacune comblée un jour prochain. En attendant, nous n'avons guère la possibilité de lire dans leur

texte les chefs-d'œuvre de ce dramaturge breton. Il était quelque peu misanthrope, anticonformiste et de caractère ombrageux. Cela explique en partie que le tirage de ses pièces a été si limité qu'elles sont devenues pratiquement introuvables. C'est pour notre génération un devoir d'éditer ou de rééditer ces œuvres qui sont des illustrations de la langue bretonne.

VI. — CONCLUSION

Nous avons volontairement limité notre étude aux écrivains qui ne sont plus de ce monde. Non point qu'il n'eût pas été agréable de signaler parmi les œuvres des auteurs vivants celles appelées à durer, mais le moment est venu de nous arrêter.

Nous ne nous dissimulons pas combien paraîtra incomplet notre tableau de la littérature bretonne. Peut-être contribuera-t-il, cependant, à affermir chez les jeunes la conviction que cette littérature existe et qu'elle procure les meilleures joies à ceux qui lui consacrent de studieux loisirs. En vérité, la « culture bretonne », si longtemps humiliée, trouve en elle-même la réplique à ses détracteurs.

De même que nous avons invoqué l'autorité de Joseph Loth au début de ce chapitre, nous lui emprunterons aussi notre conclusion :

« Ces œuvres n'auraient-elles enrichi le patrimoine littéraire de l'Europe que des traditions et de l'esprit celtiques que leur part serait encore assez considérable dans l'histoire de la pensée et de l'art européens. »



ASPECTS DE L'ETHNOGRAPHIE ET DU FOLKLORE BRETONS

I. — EXISTE-T-IL UN TYPE DE BRETON ?

Faut-il parler d'un type d'homme breton ? Il faut bien se dire qu'il n'existe pas de race absolument pure. En Bretagne, comme ailleurs, il y a des hommes grands et des petits, des bruns et des blonds, des brachycéphales et des dolichocephales, c'est-à-dire des gens qui ont la tête ronde ou allongée. Et cependant, il suffirait de stationner dans une rue très passante de Paris, par exemple, pour repérer assez vite, dans la foule, des « types » dont on sera tenté de dire : « Celui-là, c'est au moins un Breton ! » C'est qu'à travers les différences de taille ou de chevelure, il existe un type d'expression bretonne dans lequel certains atavismes ont fini par se fondre pour prendre cet air de famille par lequel on reconnaît les groupements à prédominance celtique.

Certains auteurs ont cru pouvoir affirmer qu'il existait un « type » absolument « pur » de Celte. Les uns l'ont voulu grand, blond, aux yeux bleus ; d'autres l'ont vu trapu, châtain, aux yeux bleus, gris ou bruns. A partir de là, ils ont cru pouvoir éliminer de la famille celtique tous ceux qui s'écartaient plus ou moins du modèle voulu. Ils sont ainsi parvenus à des conclusions extraordinaires : à Pont-l'Abbé, ils ont trouvé des Mongols ou des Touraniens ; à Plougastel, ils ont « vu » des Arabes, comme ils ont cru discerner des Maures au Pays Pagan, ou des Espagnols dans les îles du golfe du Morbihan ou à Groix. Ce dernier cas se renforçait, paraît-il, du fait que beaucoup d'iliens se nomment Jégo que l'on voulait rapprocher de Diégo, Davigo, Pedro, etc.

Ces histoires n'ont aucun fondement.

Il doit évidemment subsister quelque chose des premières populations d'Armorique, de celles qui se trouvaient en cette

péninsule avant la venue des Celtes. Mais dans quelle proportion ?... Ces très lointains ancêtres ne nous sont guère connus. Il y eut parmi eux des éléments apparentés au type basque, dit-on. Peut-être !... Les hasards des guerres ont fait stationner plus ou moins par ici, des soldats de divers pays, principalement des Anglais et des Espagnols. Mais que représentaient-ils par rapport à la population locale. Et qu'en reste-t-il, dans le sang breton d'aujourd'hui ? Très peu de chose sans doute, même en leur faisant une large concession. En tout cas, rien de comparable à ce qu'a pu représenter la présence séculaire sur notre sol des Celtes Armoricaïns puis des Celtes Bretons. Ces deux groupements celtiques constituent indiscutablement le grand fond de la population bretonne.

II. — EXPANSION BRETONNE

Une fois débarqués dans la péninsule armoricaine, les Bretons ont toujours été tentés de se répandre vers l'est. Cette expansion fut guerrière aux premiers âges de notre histoire. Elle a pris une autre forme au cours des siècles. Nation prolifique, la Bretagne a déversé le trop-plein de ses enfants dans le reste de la France et un peu partout dans le Monde. Il suffit, aujourd'hui encore, de noter avec un peu d'attention les mouvements qui se produisent dans la population de nos communes rurales en moins de cinquante ans, pour avoir une idée de ce qu'a pu être, à l'échelle des siècles le mouvement d'expansion des Bretons. Il faudrait chiffrer par millions les gens qui, en France et dans le Monde, ont reçu un apport de sang breton.

D'une façon générale, ces Bretons expatriés sont perdus pour la Bretagne et sont assimilés par leur milieu au bout de deux ou trois générations. Ce n'est guère que depuis une centaine d'années que l'habitude a été prise, et se prend heureusement de plus en plus, de constituer des amicales ou des unions qui s'efforcent de regrouper nos compatriotes et de les maintenir tant soit peu dans l'ambiance de leur « Bro Goz ».

**Mad dansal war an dachenn,
Gwelloc'h gand ar bobl, war ar blasenn**

III. — PAYS DE TRADITIONS

Par contre, l'ensemble des Bretons qui restent sur le territoire ancestral garde le culte de nos traditions, et cela sans s'opposer aux impératifs de la vie moderne. On a pu avoir l'impression, et de bons auteurs s'y étaient résignés, que le modernisme allait noyer ce qui subsistait du particularisme breton. Or, c'est justement quand la menace s'est précisée que les Bretons ont le mieux réagi. C'est ainsi que sont nées de nombreuses sociétés de maintenance bretonne, dont actuellement « Kendalc'h » avec ses filiales est le type le plus évolué.

Cette réaction contre l'uniformité et la banalité est un des traits dominants de notre caractère. Ce goût de la diversité, les Bretons l'ont jalousement entretenu au cours des âges. Souvent avec trop de passion, car à force d'individualisme, ils oublièrent de s'unir quand les circonstances l'exigeaient. Les conséquences furent désastreuses sur le plan politique. Elles furent heureuses sur d'autres plans et les Bretons ont ainsi donné une riche personnalité à chacun de leurs terroirs.

IV. — L'ARTISAN BRETON

De par son tempérament individualiste, le Breton s'est porté d'instinct vers l'expression originale. Il a eu et il a toujours le goût et même le génie de l'artisanat. C'est un artisan-artiste qui s'est formé le plus souvent tout seul. Ses facultés de rêve lui ont fait tirer un parti merveilleux de l'étoffe, de la pierre et du bois. Certains veulent qu'il n'y ait pas d'art véritablement breton. Il existe sûrement une « manière » bretonne qui est même singulièrement riche. Dans le seul domaine architectural, est-il un peuple qui ait multiplié autant de sanctuaires imposants ou gracieux, ou des calvaires aux foules émouvantes, dans les coins les plus reculés des campagnes ? La Bretagne tout entière n'a-t-elle pas le caractère d'un immense musée ? Cela ne peut être le fait d'un peuple vulgaire. Pas plus que ne sont vulgaires ces filles qui cousent et qui brodent des vêtements de fées. Il y a dans chaque Breton une âme d'artiste qui sommeille. Vienne une étincelle, elle s'éveillera et multipliera des trésors d'invention.

V. — PROVINCES ET « PAYS » DE BRETAGNE

Nous avons vu, dans la partie historique, que la Bretagne, à ses débuts, se composait de trois grandes principautés : la Cornouaille, la Domnonée et le Bro-Erec, auxquelles s'ajoutèrent, quand l'unité fut réalisée les comtés de Nantes et de Rennes.

D'autres divisions ou subdivisions à caractère féodal intervinrent par la suite. La Cornouaille devint domaine ducal, sauf en ce qui concerne la partie montueuse dite du **Poher** dont la cité principale est Carhaix, et qui fut longtemps un fief.

La Domnonée devait se morceler encore plus. Il y eut de l'ouest à l'est le **Léon** qui fut une vicomté, le **Trégor** ou pays de Tréguier, le **Goëlo**, le **Penthièvre** avec Saint-Brieuc et Lamballe, le **Poudouvre**, pays de Dinan-Dinard, le **Pou-Alët**, pays de Saint-Malo.

Le Bro-Erec continua de s'étendre de Quimperlé à Redon, occupant le centre et le sud de l'actuel Morbihan. Mais tout le nord de ce département et une partie du sud des Côtes-du-Nord se trouvaient distribuées entre deux grands fiefs : le **Porhoët** avec Ploërmel et Josselin, le **Rohan** avec Pontivy et Guéméné-sur-Scorff.

Les comtés de Rennes et de Nantes furent couverts à l'est et au sud par des marches-frontières placées sous le contrôle des seigneurs de Fougères, Vitré, La Guerche, Châteaubriant (pays de La Mée), Ancenis, Vertou, Clisson, Retz.

Voilà pour les principales divisions historiques.

Là-dessus se superposent ou s'intercalent des régions ethniques. On en trouve l'expression dans nos groupements folkloriques, Cercles ou Bagadou. Les uns et les autres arborent fièrement les drapeaux des anciennes provinces ou sous-provinces et s'appliquent à en exprimer le caractère par la voie du folklore.

**Les Cercles et les Bagadou sont le reflet
de toutes nos provinces bretonnes**

Nous aurons une idée de la diversité de la Bretagne en reclassant dans leur cadre historique et ethnique les divers groupements de jeunesse affiliés à Kendalc'h.

a) **CORNOUAILLE.** — Le pays Glazik (ou pays Bleu), capitale Quimper, a pour représentants : la Kevrenn Hlazik, avec ses filiales scolaires et son célèbre bagad d'enfants dit du Moulin Vert ; le Cercle Celtique de Quimper ou Danserien Glazik ; le Cercle Celtique de Locronan et le Cercle Celtique de Leuhan. Costume des hommes : drap bleu, velours noir, et bande jaune brodée. La coiffure des femmes s'appelle la « bourledenn ».

— Le pays Duik, de « Du » (noir), par opposition au bleu des Quimpérois. Costume des hommes : drap et velours noir. La coiffe des femmes est du type dit « giz Fouen » avec des variantes d'une commune à l'autre. C'est aussi le pays des grandes colletteries. Notons deux détails caractéristiques : à Elliant, le costume des hommes s'orne d'une bande jaune brodée de noir qui leur fait donner le nom de « mélénik » ; au Faouët et à Langonnet, qui dépendent administrativement du Morbihan, mais qui sont ethniquement de la Cornouaille, la colletterie disparaît. Cercle et bagad à Quimperlé ; Cercles à Concarneau, Bénodet, Fouesnant, Névez, Moëlan-sur-Mer, Pont-Aven, Rosporden, Elliant, Le Faouët et Langonnet. Notons pour ce dernier Cercle que les hommes portent le costume pourlet dit à mille-boutons.

— La région de Douarnenez, dont la coiffe courante est la « penn-sardin », bénéficie d'une double tradition artisanale et paysanne ce qui autorise deux costumes pour le moins : à Douarnenez, les hommes portent soit la cotte bleue des marins, soit le chupenn campagnard aux tons rouges et bleus rehaussés de paillettes d'or. Les femmes adoptent de même soit un costume de gala typiquement douarneniste, soit le costume de la proche campagne dans les mêmes tons que les chupennou des hommes. Cercles à Douarnenez et Pouldergat.

— L'île de Sein n'est pas absente de nos manifestations folkloriques, malgré ses deuils fréquents. Ces deuils expliquent le sombre costume des femmes, la coiffe même est noire ! Mais elles le portent avec une élégance grave qui fait toujours impression. Les hommes portent une tenue marine.

— Le pays Bigouden, capitale Pont-l'Abbé, se caractérise par la coiffe « en menhir » de ses filles. Les costumes sont noirs ou à plastrons richement brodés jaunes ou marron clair, tant pour les hommes que pour les femmes. Cercles à Pont-l'Abbé, Pouldreuzic, Le Guilvinec, Penmarc'h.

— Le pays Rouzik, ainsi désigne-t-on le pays de Châteaulin. Costumes plus sobres mais d'une grande élégance. Cercle et bagad à Châteaulin. Cercles en sommeil à Châteauneuf-du-Faou et à Laz, où la coiffe prend une allure plus aérienne. Cercle de Brasparts.

— Le pays de Plougastel, où le velours disparaît pour laisser la place à des couleurs vives où le vert et le mauve dominant. Cercle à Plougastel, bagad à Brest-St-Marc.

b) **LE POHER**, qui est la deuxième grande division de la Cornouaille comprend une région montagneuse où le costume est traditionnellement plus pauvre, bien que le hennin des femmes soit remarquable, mais c'est le pays du folklore le plus dynamique qui soit. Cercles à Carhaix, Poullaouen, Spézet, Rostrenen, Bourbriac. Notons qu'à Bourbriac il existe un bagad d'enfants et que ce groupement a adopté un costume rénové. A Rostrenen, les hommes portent le costume de Guémené (Morbihan).

c) **LE LEON** compte beaucoup moins de Cercles que la Cornouaille, mais se rachète par le nombre et la qualité des chorales. Riches costumes féminins avec coiffes aériennes et châles somptueux. Cercles à Morlaix, Cléder, Plouédern, Loperhet. Chorales célèbres à Landivisiau et Plouguerneau. Deux bagads à Brest. Cercle et deux bagads à Saint-Pol-de-Léon. Groupe du lycée de Landerneau...

d) **LE MORBIHAN.** — Ce département composé de l'ancien Bro-Erec, du Porhoët et d'une partie de l'ancien fief des Rohan, comprend un pays bretonnant et un pays gallo séparés par une ligne allant d'Elven à Rohan.

— La coiffe et le costume dit de Lorient sont représentés, avec de légères variantes, par les Cercles de Lorient, Groix, Hennebont. La coiffe est dite du type « aéroplane » : le costume est noir avec tabliers clairs à hauts devantiers. Il existe un bagad au Cercle de Lorient.

— Au pays d'Auray, c'est la coiffe dite « papillon » ; le tablier est à haut devantier comme à Lorient plus un châle. Cercles à Auray et à Carnac. Kevrenn et bagadou de sonneurs à Auray, Landault et Crach et Pluvigner.

— Le centre du Morbihan trouve son expression folklorique dans le Cercle et le bagad de Bignan, le Cercle et le bagad de Baud. C'est ici le pays de la coiffe d'une gracieuse majesté dite « capeline ».

— Pontivy et Cléguérec sont au centre du pays dit des **Moutons Blancs**. Ainsi appelle-t-on les hommes dont le costume est fait de drap blanc rehaussé de bordures de velours noir. Cercle et bagad à Pontivy. Bonne troupe de théâtre populaire breton à Saint-Thuriau.

— Le pays **Pourlet** comprend le canton de Guémené-sur-Scorff et les communes limitrophes. On l'appelle aussi le pays des mille-boutons en raison de la profusion des boutons sur les costumes tant féminins que masculins. Bagad à Guémené-sur-Scorff. Cercle à Kernasclédén.

— A Vannes, chef-lieu du département, on porte la même coiffe qu'à Auray, mais on y trouve aussi couramment le costume de la **presqu'île de Rhuys et des îles du golfe du Morbihan** dont l'élégante coiffe en forme d'auréole est célèbre. Cercle à Vannes.

— Le pays **gallo-morbihannais** est moins divers que le pays bretonnant, mais son folklore n'en est pas moins digne d'intérêt. Des groupements fort actifs s'appliquent à lui faire honneur. Bagadou à Josselin et à Ploërmel. Cercles à Pluherlin, Allaire et Ambon.

e) Dans le **TREGOR** et dans le **GOËLO** nous retrouvons, du moins en ce qui concerne le costume féminin, les principales caractéristiques du Léon : grands châles et coiffes aux ailes battantes très développées. Cercle et bagad à Paimpol. Cercle et bagadou à Guingamp.

f) Le Cercle de Saint-Brieuc a pris le nom de **PENTHIEVRE** qu'il représente avec une grande distinction.. A noter, à St-Brieuc également le Cercle et les bagadou du lycée A.-Le-Braz. A partir d'ici commence le règne de la vielle. Au pays de Lamballe, le groupe scolaire de Noyal aux activités multiples (dances, musique, céramique).

g) A Dinan, le Cercle du **POUDOUVRE** a remis en honneur un costume très seyant. Bagad scolaire à l'école des Fontaines.

h) Il en est de même du groupe « Quic en groigne » de **SAINT-MALO**, où l'on arbore une coiffe dont les auteurs anciens disaient déjà l'originalité. Les sonneurs du bagad de Saint-Malo revêtent une tenue de marin, cotte et béret.

i) A **RENNES**, les Cercles et le bagad forment une sorte de conservatoire général du folklore bas-breton. A côté d'eux, le Groupe Gallo-Breton s'est consacré avec bonheur au folklore spécifiquement local. Il en est de même au Cercle de **Bazouges-la-**

Pérouse où la vielle est de rigueur et au groupe « **Arts et Folklore** » qui font honneur à la tradition fougeraise, ainsi que le bagad Raoul II.

Le sud du département d'Ille-et-Vilaine était jusqu'ici assez peu représenté. Depuis peu, le Cercle de **Redon** s'est mis à la tâche et sera l'expression fidèle d'une région que son passé historique rend digne d'intérêt.

j) **LOIRE-INFERIEURE**. — A Nantes, deux Cercles se consacrent, comme à Rennes, au répertoire général de la Bretagne, ainsi que le bagad. Le groupe « Tréteaux et Terroir » s'est spécialisé dans le folklore local et doit à un patient travail de prospection une réussite remarquable.

— Nous aurons bouclé le tour de la Bretagne folklorique quand nous aurons parlé des groupements de la **presqu'île Guérandaise** qui reste l'une des plus curieuses et des plus typiques de la Bretagne. Il y a ici les fameux et pittoresques paludiers de Sallé ou de Bourg-de-Batz qui font sensation dans toutes les fêtes. Mais les Cercles ou bagadou de Saint-Nazaire, de Guérande, du Croisic et de La Baule ont su rénover des costumes seyants et se sont fait valoir par un travail en profondeur qui a son heureuse répercussion sur la tenue et le succès de ces groupes quand ils sont appelés à se déplacer.

VI — DANSES ET CHANTS

Le tour d'horizon que nous venons de faire est trop bref pour que l'on puisse se faire une idée exacte des richesses folkloriques de la Bretagne. Nous avons simplement essayé de placer les divers groupements dans leur cadre historique et géographique. Nous avons noté en passant quelques détails vestimentaires essentiels, mais certainement insuffisants. Il eût fallu aussi montrer chacun de ces groupes au travail, mais cela nous mènerait à écrire un volume alors que nous disposons seulement de quelques pages. En dehors de leur formation culturelle propre qui doit être leur objectif principal, ces Cercles et bagadou s'occupent de musique, de chants et de danses ; et c'est cela à peu près uniquement que le grand public connaît de leur activité.

A) Danses

Les groupements folkloriques ont à leur disposition un répertoire très étendu. Le folklore de la Bretagne est l'un des plus riches qui soient. Nos danses sont plus nombreuses que nos coiffes ce qui n'est pas peu dire. Quand les programmes parlent de **gavottes**, il faut bien se dire que chaque région, chaque commune pourrait-on dire, pratique un pas ou un mouvement différent des voisins. Il existe une gavotte de Pont-Aven, une autre de Fouesnant, d'autres du pays Bigouden, du Cap, de Châteaulin, sans compter les gavottes endiablées dites des Montagnes, de Rostrenen ou du pays Pourlet. Il en est de même des **bals** qui sont à deux, à quatre, ou à huit, avec des figures différentes dans toute la Cornouaille. De même pour le **jabadao**, ou le **piler-lann**. Ce sont là les noms de danses les plus connus du grand public. Mais il faut y ajouter d'autres expressions chorégraphiques. Notons quelques spécialités : la **danse des vieux** de Plougastel, le **podou-fer**, le **pach-pi**, la **jigolodenn**, **dañs ar bastored**, **dañs ar belerined** de Poullaouen et des Cercles de la Montagne Noire, la **dérobée** de Guingamp qui comporte ailleurs des variantes, la danse **fisel**, la danse **fanch**, la **kost er hoad** de Rostrenen, la **tro-leur** et le **quadrille** de Kernasclédén, les **an dro** et les **laridé** du Morbihan dont il existe bien cinquante exemplaires, et voilà un petit aperçu du répertoire de danses de la Basse-Bretagne.

En Haute-Bretagne, il faut mentionner pour mémoire les quadrilles qui se sont émiettés en d'innombrables « en avant-deux » dont les plus connus sont les **guédennas**, **trompeuses**, **balancières**, etc., les danses du travail comme les **filées**, **pelotées** et enfin les **bals** plus connus sous le nom d'« aéroplane ».

B) Chants

Et que dire de la chanson bretonne ? Il y a celle d'hier et celle d'aujourd'hui car, Dieu merci ! nous avons encore de bons chansonniers. Mais nous voulons parler surtout de la chanson populaire, telle qu'elle nous a été transmise par les générations. Elle fut la chronique par laquelle nos ancêtres commémoraient les grands faits de leur époque. Elle fut aussi la chronique malicieuse du village. A ces seuls titres, elle a une valeur documentaire de premier ordre. Elle fut encore l'œuvre attendrie d'un « kloareg » pleurant sa belle, ou la lente mélodie des pâtres dans la lande.

Par ses possibilités de jeu scénique, elle fut probablement, avec son récitant et son dialogue, le premier théâtre breton.

On a demandé à la chanson bretonne des qualités d'ordre littéraire qu'elle ne saurait avoir, et des gens distingués l'ont quelque peu délaissée. Or, voici qu'une heureuse réaction se dessine. On s'est aperçu que notre bonne vieille chanson avait du « caractère » et qu'elle pourrait bien être l'un des éléments les plus spectaculaires de nos fêtes. Et ne le deviendrait-elle pas qu'il faudrait ne pas la négliger. Car elle demeure l'un des moyens d'expression de nos populations rurales. Elle est vraiment « populaire », et si les paroles ne sont pas toujours d'une qualité littéraire, il ne faut pas oublier qu'on ne saurait demander à un genre plus qu'il ne peut donner. A ce compte, combien de chansons mériteraient d'être chantées ? Or, la chanson bretonne vaut surtout par sa musique. Nous lui devons les plus beaux airs de notre répertoire. Les amateurs de musique vraie ne se lassent pas de l'étudier et de lui demander des motifs d'inspiration. Et c'est un trésor inépuisable. On a recueilli des centaines et des milliers de ces airs ravissants qui ont traversé les âges. Il en reste à recueillir. Voilà une belle occupation pour nos jeunes. Quand ils auront réalisé dans ce domaine ce qu'ils ont réalisé dans le domaine de la danse, ils pourront dire qu'ils auront sauvé une de nos plus sûres richesses.

VII. — SPORTS ET JEUX TRADITIONNELS

Si les Bretons pratiquent aujourd'hui tous les sports en vogue sur le plan international, ils n'ont pas pour cela renoncé entièrement, du moins dans les campagnes, à leurs sports et jeux traditionnels.

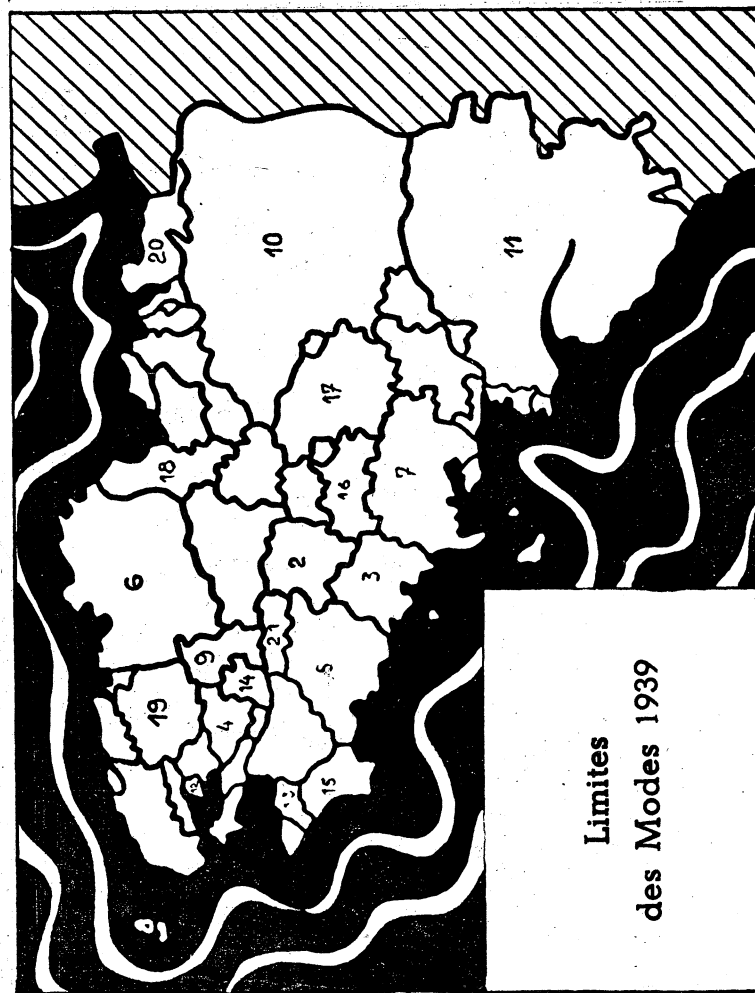
Le plus célèbre, celui qui continue d'attirer les foules, c'est la **lutte bretonne**. On l'appelle notre sport doyen. Elle a un caractère loyal en ce sens qu'elle est précédée d'un serment, et qu'elle se pratique debout. Il est expressément défendu de toucher l'adversaire à terre et d'user de coups « traîtres ». Elle est très athlétique et sa pratique peut être aussi recommandée que le judo. Elle nécessite un entraînement patient, de la force, de l'agilité et du coup d'œil. L'objectif est de mettre l'adversaire « lamm », c'est-à-dire de lui faire toucher terre les deux épaules en même temps. Pour cela on utilise des coups et des prises dont nous ne

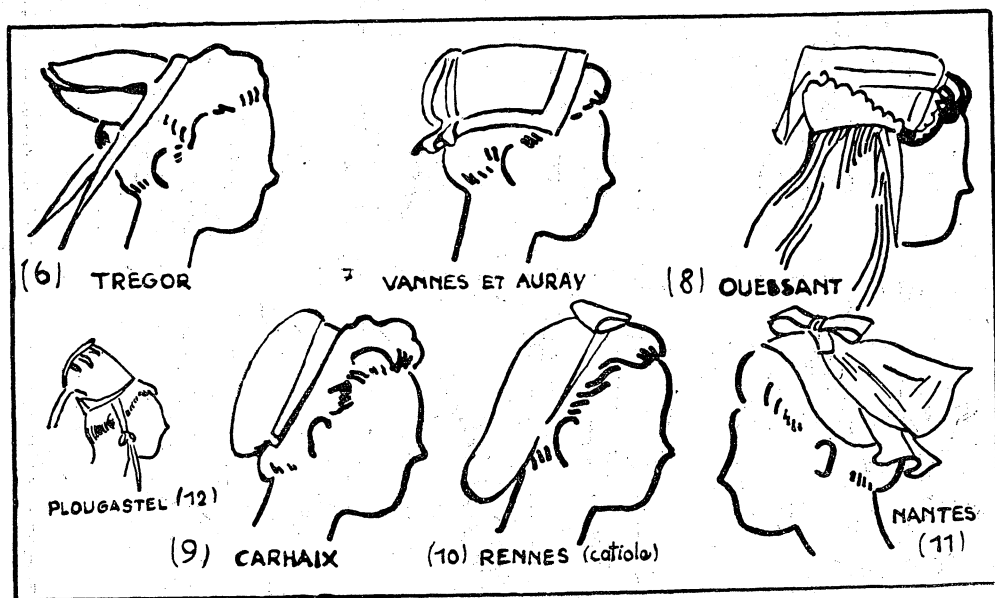
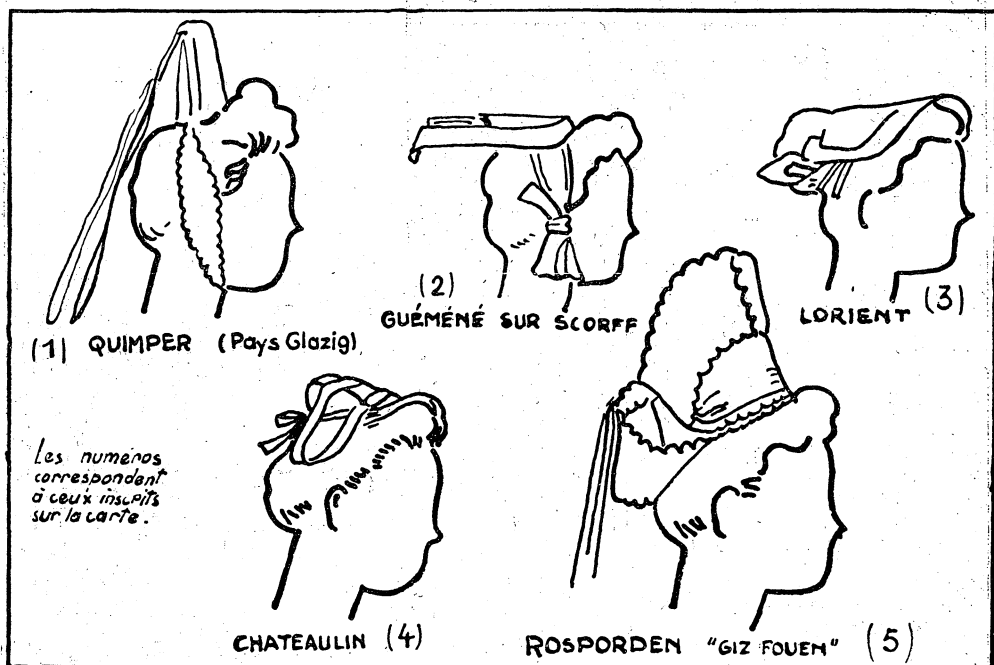
saillions donner ici une description. Les plus fameux sont le **kliket** ou **croc-en-jambe**, le **double kliket**, le **taol biz troad** et le **coup de Péron**. La lutte bretonne peut se pratiquer en salle, sur un tapis épais ; mais c'est surtout un sport de plein air qui se dispute en « tournois » sur des lices de sciure de bois. Autrefois les combats duraient très longtemps jusqu'à défaite ou capitulation de l'adversaire. Grâce au regretté docteur Cotonnec, de Quimperlé — mort en 1935 — et à ses collaborateurs, une réglementation est intervenue qui limite les combats et admet les victoires par points. L'organisation qui s'occupe de la lutte bretonne est la F.A.L.S.A.B. qui veut dire : Fédération des Amis des Luites et des Sports Athlétiques Bretons.

C'est dire que cette Fédération avait d'autres objectifs que la lutte et qu'elle se proposait de remettre en honneur et de codifier tous les autres sports traditionnels. Parmi ces derniers, figurent le **lever de la pierre lourde**, le **lever de la perche**, le **baz-dotu** qui est peut-être l'ancêtre du golf, et la **soule**, cet ancêtre du rugby, qui fut interdit en raison d'incidents meurtriers, mais qui pourrait être réglementé de façon à lui restituer son ancien caractère sans autoriser certaines brutalités. Ce « rugby » ainsi compris n'est pas seulement un jeu de ballon, mais une véritable épreuve de cross-country.

Quelques-uns de nos Cercles, celui de Rennes notamment, ont mis la lutte bretonne à leur programme. Peut-être cet exemple sera-t-il bientôt largement suivi. Peut-être encore verra-t-on nos jeunes reprendre goût à un sport très sain qui fut en vogue autrefois dans nos villes et nos villages : c'est le tir à l'arc. Quelques essais timides ont eu lieu. Saluons ces pionniers !

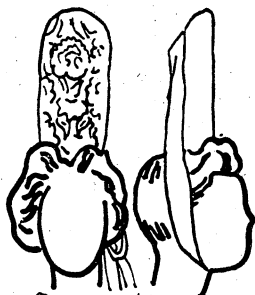
**Kanom, c'hoariom e brezoneg,
Evid plijadur ar bobl, evid enor ar vro**







CHATEAUNEUF DU FAOU (14)



coiffe Bigouden
PONT - L'ABBE (15)



CANCALE (20)



COIFFE (13)
PENNSARDIN
DOUARNENEZ



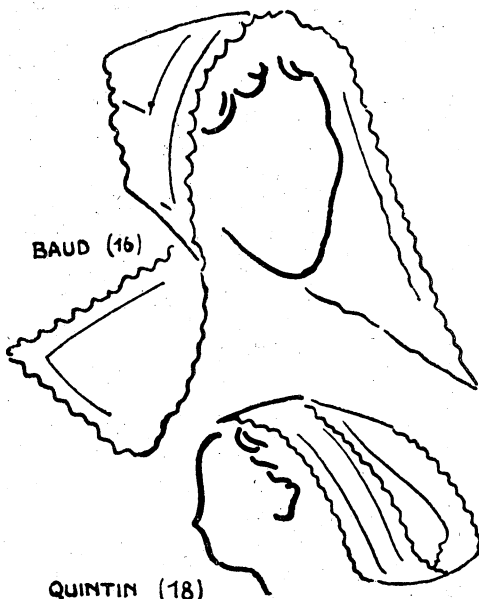
GOURIN
(21)



LANGONNET

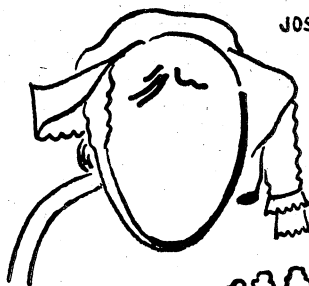


CHATEAUNEUF DU FAOU (14)
(face)



BAUD (16)

QUINTIN (18)



JOSSELIN
PLOERMEL
(17)



(19)
S^t THEGONNEC
PLEYBER-CHRIST

LES PRINCIPAUX MONUMENTS DE BRETAGNE

Dans la Bretagne, Pays-Musée, il serait possible d'énumérer plusieurs centaines de monuments qui méritent l'attention, au moins par un ou plusieurs détails, surtout des églises, des chapelles et des calvaires. La liste qui suit demeure volontairement incomplète et ne fera ressortir que les noms les plus connus.

LES NEUF CATHEDRALES DE BRETAGNE

Dol, Rennes, St-Malo, Nantes, Vannes, Quimper, St-Pol-de-Léon, Tréguier, St-Brieuc.

EGLISES ET CHAPELLES

1° *Dans le Finistère* : Le Kreisker à Saint-Pol-de-Léon ; Notre-Dame du Folgoët ; Sainte-Anne-la-Palud ; Ste-Nona à Penmarc'h, dite la cathédrale de la Mer ; Sainte-Croix et St-Michel à Quimperlé ; Pleyben, Locronan et St-Thégonnec et leurs ensembles ; St-Herbot ; Notre-Dame des Portes à Châteauneuf-du-Faou ; Rumengol.

2° *Dans les Côtes-du-Nord* : Notre-Dame de Bon-Secours, à Guingamp ; St-Mathurin de Moncontour ; Lanloup ; Lam-balle ; Minihy-Tréguier ; Bourbriac ; Bulat ; Saint-Servais ; Kermaria au Isquit (Plouha) ; Notre-Dame du Port-Blanc (Penvénan) ; Notre-Dame de la Clarté ; Notre-Dame de Confort (Berhet) ; Notre-Dame du Yaudet (Ploulec'h) et Saint-Gonery.

3° *Dans le Morbihan* : Ste-Anne-d'Auray ; Kernasclédén ; Quelven, en Guern ; St-Nicodème, en Pluméliau ; Notre-Dame de la Tronchaye, en Rochefort-en-Terre ; Notre-Dame du Roncier, en Josselin ; Notre-Dame de Paradis, à Hennebont ; Sainte-Barbe et Saint-Fiacre du Faouët.

4° *Dans la Loire-Inférieure* : Guérande ; Le Croisic ; Le Bourg de Batz ; St-Gildas-des-Bois ; St-Jean-de-Béré, à Châteaubriant ; St-Philibert-de-Grandlieu (église carolingienne) ; la Trinité, à Clisson.

5° *En Ille-et-Vilaine* : Vitré ; Les Iffs ; Champeaux.

A titre de curiosité, signalons que le monument le plus élevé de Bretagne est le clocher du Kreisker à St-Pol-de-Léon (77 mètres) qui est égalé par celui de Ste-Anne-d'Auray si l'on y comprend la statue de 7 mètres. Les flèches de la cathédrale de Quimper viennent ensuite avec 76 mètres. Le plus haut clocher était celui d'une église de Morlaix qui dépassait 80 mètres. Il a été abattu par la foudre au siècle dernier.

CALVAIRES

Grands calvaires. — Dans le Finistère : Plougastel-Daoulas ; Guimiliau ; St-Thégonnec ; Plougouven ; Pleyben ; et Tronoën en Saint-Jean-Trolimon. — Dans le Morbihan : Guéhenno.

Moyens calvaires. — Dans le Finistère : Comfort ; Clédén-Poher ; Quilinen ; St-Véneq ; St-Hernin ; Mellac ; Pen-cran ; La Martyre... — Dans les Côtes-du-Nord : Pestivien ; Lanrivain ; Seven-Lehart... — Dans le Morbihan : Melrand. — Dans la Loire-Inférieure : le chemin de croix de Pont-Château.

OSSUAIRES

Sizun ; Guimiliau ; La Roche-Maurice ; Pleyben ; Saint-Thégonnec...

VIEILLES ABBAYES

Finistère : Landévennec (en reconstruction) ; Daoulas ; Le Relec, en Plounéour-Ménez.

Côtes-du-Nord : Beauport ; Bon-Repos ; et Boquen (en reconstruction).

Morbihan : Saint-Gildas-de-Rhuys.

A signaler encore parmi les richesses architecturales de la Bretagne : les *portes triomphales* (Sizun) ; les *jubés* (Le Folgoët, St-Fiacre du Faouët) ; les *poutres de gloire* (Lampaul-Guimiliau) ; les *baptistères* (Guimiliau).

CHATEAUX ET FORTIFICATIONS

Châteaux de Josselin, Pontivy, Kerjean, Combourg, des Ducs à Nantes, Les Rochers à Argentré (Mme de Sévigné) ; Kériole en Concarneau, Châteaubriant.

Châteaux et fortifications de Fougères, de Vitry, Brest, Saint-Malo, Dinan, Vannes, Hennebont, Port-Louis, Ville-Close de Concarneau, Guérande.

Ruines imposantes des châteaux de Suscinio en Sarzeau, ancien palais ducal ; Tonquédec ; les Tours d'Elven ; Clisson ; Ranrouët en Herbignac.

TOMBEAUX

François II, œuvre de Michel Colomb, dans la cathédrale de Nantes ; Châteaubriant, le Grand-Bé à Saint-Malo ; la Chartreuse d'Auray (monument aux fusillés de Quiberon) ; mausolée de Cadoudal à Kerléano, près d'Auray ; la stèle de la Mi-Voie, en souvenir du combat des Trente, entre Josselin et Ploërmel ; tombeaux, statues ou monuments commémoratifs des anciens souverains et princes de Bretagne : à Ploërmel (statues de Jean II et Jean III dans l'église paroissiale) ; chapelle et tombe de Jean I^{er} à Billiers, ancienne abbaye de Prières ; reliquaire de Charles de Blois à Guingamp ; tombeau de Jean V à Tréguier ; tombeau de François I^{er} à St-Sauveur de Redon ; tombeau d'Olivier de Clisson et de Marguerite de Rohan à Notre-Dame du Roncier à Josselin ; les restes d'Arthur de Richemont dans le mausolée de François II à Nantes ; statue de Nominoë à Bain...

MONUMENTS PUBLICS ET TRAVAUX D'ART

Le Parlement de Bretagne et l'Hôtel de Ville à Rennes ; la Cour des Comptes de Bretagne, actuellement Préfecture de la Loire-Inférieure ; les viaducs de Morlaix, de St-Brieuc, Dinan ; les grands ponts de Plougastel, de Térénez (sur l'Aulne), de la Laita, de Lézardrieux, de Tréguier ; et ceux

non restaurés du Pont-Lorois et du Bonhomme dans le Sud-Morbihan. Les grands phares d'Eckmühl, à Penmarc'h ; de Bangor, en Belle-Ile.

MEGALITHES, TUMULUS

La presqu'île de Bretagne est en France la terre classique des monuments mégalithiques. De plus, c'est dans la langue bretonne que le vocabulaire scientifique a puisé les appellations qui servent à désigner certains de ces monuments.

Les ensembles les plus impressionnants de menhirs et de dolmens se trouvent dans la région de Carnac, Plouharnel, Erdevan, Locmariaquer et au bord du golfe du Morbihan. De superbes menhirs se trouvent dispersés un peu partout en Bretagne. On se doit de voir le musée de Carnac et le musée préhistorique de Penmarc'h (anse de la Torche). Des tumulus se rencontrent en assez grand nombre. Les plus imposants sont ceux de Carnac et de Tumiac près de Port-Navalo. Les Landes de Lanvaux, vaste espace désertique de près de 50 km de long sur 4 à 6 de large contiennent un grand nombre de pierres étranges dont l'inventaire complet n'a pas encore été fait.

**Jeunes Sonneurs,
Sonnez pour le peuple**

1 - BRO GOZ ON TADOU

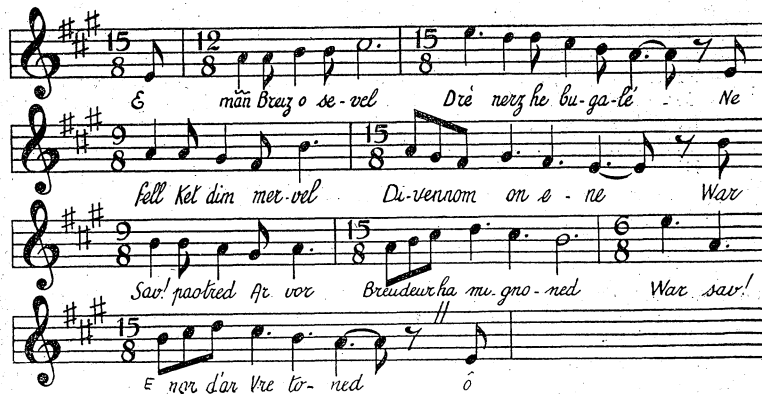


1
Bretoned kaloneg, ni a gar hor Bro,
Brud hor Breiz a zo braz dre ar bed tro dro
Ken kaled ha dero on hentadou mad
A skuilhas eviti o gwad.

DISKAN
Breiz, Breiz, hor Bro o kaera Bro,
Gand gouriz ar Mor, ken glaz en dro !
Hor halon a zo tomm d'hor Bro.

2
N'eus par da Vreiz-Izel dindan Bolz an neñv ;
E touez ar Vretoned 'kaver an dud kreñv.
Peb menez, peb traonienn ha peb gwazienn-zour
'Deus gwelet bemdez o labour.

2 - KENDALHOM



1
Ema Breiz o sevel dre nerz he bugale.
Ne 'fell ket deom mervel, divennom on ene !
War-zao ! Paotred Arvor ! Breudeur ha mignoned !
War-zao ! Enor d'ar Vretoned !

2
O Breiz, o bro garet, Douar on Tadou koz,
O eskern sakr a gousk e yenijenn an noz.
D'ar re a zo maro evid divenn ar vro,
Atao ! feal ni a jomo !

3
Hor bro gaer a garom, he bruda a 'fell deom.
Dre on labour e vo enoret tro-war-dro.
O ni a gar hor bro ! Atao ni a garo !
Atao ! Beteg eur hor maro !

KENDALC'H (Union des fédérations et des associations culturelles, artistiques, folkloriques et sportives de Bretagne) :

- Président M. Pierre MOCAER, 13, rue A.-Le Braz, Quimper.
- Secrétariat administratif : M. R. LE GRAND, Boîte postale 169, La Baule (L.-I.).
- Trésorier : M. Jean GUIHARD, rue du Sergent-Gombault, Dinan (C.-du-N.), C.C.P. Rennes 445-26.

BREIZ - Journal de la Confédération " KENDALC'H ".

- Abonnement : 300 frs à : Breiz, Boîte Postale 399, Rennes, C. C. P. 144-67 Rennes.

FONDATION CULTURELLE BRETONNE (EMGLEO BREIZ) :

- Président : Docteur DUJARDIN, Saint-Renan (Fin.).
- Secrétariat administratif : F.C.B., 1, square Mgr-Roull; Boîte postale 17, Brest.
- Trésorier : M. Gérard PIJON, 3, Rue d'Aunis Nantes, C.C.P. Rennes 380-96.

BODADEG AR SONERION (Assemblée des Sonneurs) :

- Président : M. Dorig LE VOYER, rue B.-de-la-Rogerie, Rennes.
- Secrétaire général : M. Polig MONJARRET, r. Carnot, Lorient.
- Trésorier : M. Robert MARIE, B.A.S., rue Maupertuis, Rennes, C.C.P. Rennes 1244-77.

AR FALZ (Mouvement de la Culture populaire bretonne) : enseignement du breton; études littéraires, ethnographiques, etc.; stages, théâtre, éditions pédagogiques; œuvre du Livre scolaire breton.

- Président : M. Pierre HELIAS, 72, r. la Providence, Quimper.
- Secrétariat et trésorerie : Ar Falz, Boîte postale 19, Brest, C.C.P. Rennes 430-20.
- Revue bilingue Ar Falz, avec partie scolaire : Skol ar Brezoneg.

Association et revue BLEUN-BRUG, Skol dre lizer ar Bleun-Brug

- Secrétariat gén. : M. Visant SEITÉ, Roz-Bleuniou, Châteaulin.
- Revue mensuelle (en breton). Revue trimestrielle (en français) « Les cahiers du Bleun-Brug ». Administration : Bleun-Brug, 21, rue Joseph-Doury, Nantes, C.C.P. Nantes 1541-90.

JEUNESSE ETUDIANTE BRETONNE (J.E.B.) :

- Secrétariat général : Maison de la Bretagne, 3, rue du Départ, Paris, 14^e.
- Journal : L'Etudiant breton, s'ad. au secrétariat de la J.E.B.

Cours de breton par correspondance :

BLEUN-BRUG :

- Visant SEITÉ, Roz-Bleuniou, Châteaulin.

AR FALZ :

- Boîte Postale 19, Brest.

OBER :

- Mac'harid GOURLAOUEN, rue de la Corderie, Douarnenez.

C.E.L.I.B. (Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons) :

- Secrétariat général : M. Joseph MARTRAY, C.E.L.I.B., Maison de la Bretagne, 3, rue du Départ, Paris, 14^e.
- Journal mensuel : La Vie bretonne, s'adresser au secrétariat.

SECTION DE CELTIQUE de la faculté des lettres de Rennes et

LABORATOIRE DE PHONETIQUE EXPERIMENTALE :

- Première chaire (créée en 1886), titulaires successifs : Joseph LOTH, Georges DOTTIN, M. LE ROUX, M.-F. FALC'HUN.
- Deuxième chaire (créée en 1956), titulaire : M. P. TREPOS.
- Diplômes délivrés : diplôme d'études celtiques, diplôme supérieur d'études celtiques, certificats de philologie celtique, d'études pratiques de celtique, de littératures celtiques, de phonétique.

TAOLENN

Eur ger a-raog

Raglavar

Bretons et Celtes page 7

La Bretagne et son histoire page 16

Notions de Géographie page 34

La Langue Bretonne page 50

La Littérature de Langue Bretonne..... page 60

Aspects de l'Ethnographie et du

Folklore Breton page 72

Les principaux Monuments de Bretagne ... page 88

Bro Goz on Tadou page 92

Kendalhom..... page 93

ILLUSTRATIONS

Carte de six Pays Celtiques..... page 15

Anciens Évêchés de Bretagne..... page 31

Carte du Relief de la Bretagne page 36

— des principales Villes..... page 43

Expansion de la Langue Bretonne page 57

Zone du port des Coiffes..... page 83

Coiffes de différentes régions..... pages 84, 85,
86, 87



Imp. TACHOT-ET-GUEUTIER — RENNES

